

Cap Formations

Structure genevoise de case management pour un retour en formation professionnelle



François Rastoldo

Rami Mouad

Amaranta Cecchini

avec la collaboration de Annick Evrard, Youssef Hrizi et Hugo Baillon

Avril 2016

Cap Formations

Structure genevoise de case management pour un retour en formation professionnelle

François Rastoldo

Rami Mouad

Amaranta Cecchini

avec la collaboration de Annick Evrard, Youssef Hrizi et Hugo Baillon

Avril 2016

Fin des travaux : Février 2016

Remerciements

Nous tenons à remercier :

- ♦ Madame Magali Ginet Babel, directrice de Cap Formations, pour avoir mis à notre disposition l'ensemble des données Casenet décrivant l'activité de cette structure et qui, par des échanges réguliers, nous a permis de calibrer les données et les analyses ;
- ♦ Mesdames Caroll Singarella et Catherine Boretti Grandjean, respectivement directrice du Service des mesures pour l'emploi et responsable de formation à l'Office cantonal de l'emploi (OCE), pour nous avoir présenté le dispositif Cap Formations vu de l'OCE ;
- ♦ Monsieur Grégoire Evéquoz, directeur général de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), pour avoir initié cette étude.

Avertissement

Afin de faciliter la lecture, seul le genre masculin est employé. Il désigne indifféremment les personnes des deux sexes.

Compléments d'information :

François Rastoldo
Tél. +41/0 22 546 71 36
francois.rastoldo@etat.ge.ch

Rami Mouad
Tél. +41/0 22 546 71 17
rami.mouad@etat.ge.ch

Amaranta Cecchini
Tél. +41/0 22 546 71 23
amaranta.cecchini@etat.ge.ch

Responsable de l'édition :

Narain Jagasia
Tél. +41/0 22 546 71 14
narain.jagasia@etat.ge.ch

Internet :

<http://www.ge.ch/sred>

Diffusion :

Service de la recherche en éducation (SRED)
12, quai du Rhône - 1205 Genève
Tél. +41/0 22 546 71 00
Fax +41/0 22 546 71 02

Document 16.006

Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité du Service de la recherche en éducation.

Sommaire

1. Introduction	5
2. Éléments de problématique	7
3. Le dispositif Cap Formations	11
3.1 Genèse	11
3.2 Mission et objectifs généraux.....	12
3.3 Fonctionnement	13
3.4 Organisation et interinstitutionnalité.....	16
3.5 Zones de tensions	18
3.6 Cheminement institutionnel	19
4. Les jeunes et les mesures de soutien	23
4.1 Description du corpus d'analyse	23
4.2 Caractéristiques des jeunes qui fréquentent Cap Formations.....	24
4.3 Entrée à Cap Formations	30
4.4 Mesures proposées	36
4.5 Reprise de formation après le passage par Cap Formations.....	42
5. Conclusion.....	51
Bibliographie.....	55

1. Introduction

Cap Formations est le dispositif genevois de *case management* dans le domaine de la formation professionnelle (CMFP). Il fonctionne comme un guichet unique destiné aux jeunes en rupture de formation pour les accompagner vers la reprise d'une formation qualifiante et les aider à s'y maintenir. Plus précisément, Cap Formations vise à organiser l'accueil et le suivi des jeunes sans qualification du niveau secondaire II à l'aide d'un dispositif interinstitutionnel qui réunit, dès sa création en 2013, l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et, depuis l'automne 2015, l'Hospice général (HG).

Cette étude est issue d'une demande de l'OFPC, validée par le secrétariat général du département de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Genève (DIP). Ces instances souhaitaient une analyse du fonctionnement du dispositif Cap Formations et de son ancrage dans le déploiement des politiques publiques destinées aux jeunes en rupture de formation dans le canton de Genève, afin qu'ils réintègrent une formation jusqu'à une première certification. Il s'agissait également de mieux connaître la population des « décrocheurs » et les mesures appropriées pour les réintégrer dans une formation (Secrétariat général, 2015).

Cette demande est motivée par l'importance stratégique pour le DIP de « *mettre en œuvre toute mesure permettant de garantir une formation obligatoire jusqu'à 18 ans, comme le stipule l'article 194 de la nouvelle constitution du canton de Genève* » dans le cadre plus général de l'objectif de la Conférence des directeurs de l'instruction publique « *d'amener 95% des jeunes à une certification de niveau secondaire II* » (ibid.).

Pour répondre à ce mandat, le présent rapport de recherche est organisé, après la présentation d'éléments de la problématique générale, en deux parties, complémentaires mais distinctes.

La première se fonde sur une analyse des documents décrivant le dispositif Cap Formations, ainsi que d'entretiens et de séances de travail avec des acteurs qui gèrent ce dispositif (à l'OFPC et à l'OCE). Cette analyse est complétée par une étude des documents qui décrivent l'évolution des dispositifs genevois de soutien aux jeunes en rupture de formation, d'une revue de diverses expériences en matière de case management telles qu'elles existent dans d'autres cantons suisses, ainsi que du recours à la littérature scientifique analysant notamment les évolutions comparées des dispositifs de lutte contre la déscolarisation en Suisse et dans quelques autres pays.

Cette partie permet de saisir l'ancrage de Cap Formations sous plusieurs angles : selon son histoire, sa mission et ses objectifs tout d'abord ; dans son fonctionnement interne pour la prise en charge des jeunes en rupture de formation ensuite ; finalement, dans ses relations avec les autres partenaires impliqués dans cette problématique, notamment le système de formation (particulièrement le degré secondaire II et les divers services de l'OFPC), l'OCE (organe fondateur avec l'OFPC du dispositif), ainsi que les diverses instances offrant aide et soutien aux jeunes en difficultés scolaires, sociales ou personnelles.

La seconde partie est fondée sur l'exploitation croisée des données relevées par Cap Formations, décrivant les parcours des jeunes au sein du dispositif (Casenet), et de celles issues de la base de données scolaires du canton de Genève (nBDS), qui renseignent les parcours de formation des jeunes du canton. Cette observation a concerné les jeunes arrivés à Cap Formations entre le 1^{er} janvier 2014 et le 13 mars 2015. Cette partie rend compte du fonctionnement du dispositif en s'intéressant aux jeunes qui le traversent et aux mesures de soutien qui leur sont proposées. La trajectoire des participants en constitue le fil rouge. Dans un premier temps, il s'agit de qualifier la population suivie par Cap Formations en décrivant ses principales caractéristiques démographiques, sociales et scolaires, ainsi qu'en la comparant à la population globale des décrocheurs. Dans un deuxième temps, l'analyse s'attache plus particulièrement au dispositif en décrivant les modalités d'entrée dans ce dernier, les

mesures dont les jeunes ont bénéficié et le réseau d'aide mobilisé. Enfin, cette partie s'achève sur l'analyse du devenir des jeunes sortis de Cap Formations et leur reprise de formation. Ce dernier point est provisoire. En effet, une suite à cette étude est prévue pour qualifier avec plus de recul les parcours de formation, sur un moyen terme, des jeunes concernés (tous les jeunes considérés n'ont pas terminé le processus de suivi durant la période d'observation).

2. Éléments de problématique

L'interruption prématurée de formation se situe à l'interface de problématiques sociales et politiques qui relèvent de changements du marché de l'emploi et dans les parcours d'insertion professionnelle, de l'évolution des modèles de socialisation de la jeunesse, ainsi que du maintien et du retour des jeunes les plus fragiles scolairement dans le système de formation.

En Suisse, comme dans de nombreux autres pays industrialisés, la généralisation du secondaire II conduit plus de neuf jeunes sur dix jusqu'à un premier diplôme. Il est « normal » de poursuivre sa formation au-delà de l'obligation scolaire jusqu'à un diplôme (Glasmann et Douat, 2011) et le système de formation a, de fait, une position hégémonique en qualité d'instance de socialisation, d'apprentissage et de certification des populations juvéniles. Cette nouvelle norme caractérise autant le système éducatif que le système d'emploi (Bernard, 2013), puisqu'un diplôme de niveau secondaire II est devenu l'exigence minimale pour accéder au monde du travail dans de bonnes conditions (OFS, 2014d).

Cette généralisation pénalise dès lors fortement les jeunes qui restent sans certification, d'autant plus dans un milieu économique à la fois concurrentiel et fortement demandeur de hautes qualifications (Petrucci et Rastoldo, 2014). Il est plus risqué de s'écarter du modèle formation puis emploi (Glassman et Oeuvrard, 2011), ceci dans des sociétés marquées par un chômage qui dure au-delà des cycles conjoncturels de l'économie. En Suisse, même si le chômage n'atteint pas le niveau de certains pays voisins, il reste persistant, notamment à Genève (environ deux points au-dessus de la moyenne nationale) et ceci en particulier pour les jeunes (taux de chômage deux fois plus élevé que la moyenne nationale ; SECO, 2014). À mesure que de plus en plus de jeunes accèdent au diplôme, ceux qui restent sans certification connaissent des parcours d'insertion souvent difficiles (Rastoldo, Amos et Davaud, 2009). Ainsi, les jeunes sans qualification s'exposent à un risque de chômage quatre fois plus important que les diplômés (Petrucci et Rastoldo, 2014).

Au-delà des risques qu'elle induit sur l'insertion professionnelle, l'interruption de la formation avant l'obtention d'un diplôme doit aussi être considérée comme une forme de l'échec scolaire. Si cette interruption ne débouche pas sur la reprise d'une formation, on peut même considérer qu'il s'agit d'un échec scolaire définitif. Le lien entre la rupture de formation et l'échec scolaire est renforcé par le fait qu'ils touchent les mêmes publics (socialement et scolairement), que les parcours de formation des décrocheurs montrent souvent, avant l'interruption, le signe de nombreuses et anciennes difficultés scolaires (redoublements, passage par des filières spécialisées, passage par des structures de transition p. ex.) et que le décrochage correspond généralement à un moment où l'élève est en position difficile (non-promotion, démotivation notamment) (Petrucci et Rastoldo, 2014 ; Petrucci et Rastoldo, 2015).

Schématiquement, le dispositif genevois de lutte contre l'échec scolaire peut être représenté en cinq niveaux (*Figure 1*).

Figure 1. Typologie des mesures de lutte contre l'échec scolaire

Types de mesures	Objectifs des mesures	Exemples	
Mesures réglementaires	Développer des politiques publiques (globales ou ciblées) pour lutter contre l'échec scolaire. Mettre en évidence une problématique dont l'enjeu devient alors politique	Obligation de formation jusqu'à 18 ans (Constitution genevoise, article 194). Certifier 95% d'une classe d'âge (objectif de la CDIP). Lutte contre l'échec scolaire et le rallongement des parcours (modification du règlement de l'enseignement secondaire II).	Parallèlement à toutes ces mesures, un travail d'accompagnement et de soutien social actif dans l'ensemble des écoles et des centres de formation vise à aider les jeunes qui en ont besoin à surmonter des difficultés d'ordre personnel et social, assuré en priorité par les équipes psycho-socio-sanitaires des établissements, afin que ces difficultés, qui peuvent s'ajouter aux éventuelles difficultés scolaires, ne conduisent pas à l'échec scolaire et à une interruption de la formation.
Mesures d'orientation	Aider les jeunes à construire un projet scolaire ou professionnel.	Cours d'information et d'orientation scolaire et professionnelle au secondaire I. Implication des jeunes et de leur famille dans le projet scolaire ou professionnel.	
Mesures pédagogiques	Individuellement : soutenir les jeunes en difficultés scolaires.	Soutien pédagogique en classe. Soutien pédagogique à l'école, mais hors de la classe (appuis, rattrapages, cours d'appuis d'été, cercle d'étude). Aide et appui scolaire hors de l'école (offre associative ou privée).	
	Collectivement : Développer des approches didactiques qui optimisent la qualité des apprentissages des élèves.	Mise en place de modes d'enseignement qui permettent au plus grand nombre la construction d'un corpus de savoirs et de compétences qui fasse sens pour, idéalement, tous les élèves.	
Mesures structurelles	Rendre plus « souple » la gestion des parcours d'élèves et moins « définitifs » les choix d'orientation. Aménager les réorientations. Assurer la continuité entre le secondaire I et le secondaire II.	Intégration des jeunes en difficultés qui ne parviennent pas à se maintenir dans le système ordinaire (structures de transition). Aménager les parcours de formation par des passerelles et des possibilités de réorientation.	
Mesures de retour en formation	Identifier les élèves ayant interrompu leur formation avant l'obtention du diplôme. Favoriser le retour en formation des jeunes en rupture scolaire. Maintenir un lien entre un jeune en rupture et le système de formation.	Ensemble des dispositifs de soutien et de suivi actifs dans le domaine d'aide à la jeunesse en rupture de formation.	

Sous cet angle, les dispositifs d'aide au retour en formation font partie intégrante du dispositif de lutte contre l'échec scolaire. Au premier échelon, les mesures réglementaires ont surtout un caractère incitatif et définissent les « méta objectifs » de l'action publique. Les quatre autres échelons présentent des mesures préventives et réparatrices qui s'organisent en partie dans une logique de subsidiarité : d'abord favoriser la construction d'un projet de formation, motivant et donnant sens à la formation dans l'idéal ; ensuite soutenir les jeunes dans leurs apprentissages, particulièrement ceux qui peinent à les acquérir ; puis permettre des parcours de réorientation et/ou de requalification ; enfin, soutenir ceux dont les difficultés ont conduit à la rupture afin qu'ils retrouvent une voie de formation.

Les dispositifs d'aide au retour en formation constituent la dernière strate du dispositif de lutte contre l'échec scolaire, en permettant notamment aux jeunes concernés de conserver un lien avec le système de formation et ainsi de ne pas se retrouver seuls à gérer une absence de qualification assez pénalisante. Par ailleurs, le développement et la visibilité de ces mesures contribuent à renforcer la norme selon laquelle la place d'un jeune, de moins de 25 ans qui n'a pas de diplôme, est avant tout en formation, quelles que soient ses difficultés.

Dans de nombreux pays, des dispositifs d'aide au retour en formation pour les jeunes décrocheurs ont été mis en place. Ils se caractérisent le plus souvent par un suivi à long terme, effectué par un référent unique, qui multiplie et coordonne des mesures de soutien scolaire, social, financier ou concernant la santé (Blaya, 2010 ; Boudesseul, 2013). En Suisse, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) s'est donné comme objectif d'amener 95% des jeunes à une certification de niveau secondaire II et de développer les mesures complémentaires destinées aux jeunes en difficultés afin qu'ils atteignent cet objectif (CDIP, 2006). En 2006, sous l'impulsion de la conseillère fédérale en charge du département fédéral de l'économie (Mme Doris Leuthard), le concept de case management en formation professionnelle est mis à l'avant-scène, incitant (notamment financièrement) les cantons à mettre en place des dispositifs de soutien et de suivi pour pallier les risques d'interruptions prématurées de la formation professionnelle (OFFT, 2009 ; CSFP et OFFT, 2008). Dans ce cadre édicté au niveau suisse, les cantons développent différentes mesures de manière décentralisée.

3. Le dispositif Cap Formations

Dans cette partie, il s'agit de décrire le dispositif Cap Formations à travers sa genèse, ses missions et ses objectifs, son fonctionnement ainsi que son ancrage institutionnel. À titre d'éclairage, des aspects de l'organisation et du fonctionnement des dispositifs de CMFP mis en place dans les cantons de Vaud, Bâle-Ville et Zurich sont également présentés.

3.1 Genèse

À Genève, le case management en formation professionnelle se concrétise par la mise en place progressive d'un dispositif d'aide aux jeunes en difficultés dans leur formation professionnelle composé d'un protocole de signalisation des jeunes à risque, d'un encadrement léger en première instance (Réussir +) et, au besoin, d'un dispositif de gestion du suivi individualisé (GSI) (OFPC, 2007 ; Rastoldo, Davaud, Evrard et Silver, 2012). Ce dispositif s'inscrit dans une réflexion initiée quelques années auparavant au niveau cantonal. Au début des années 2000, différents groupes de travail portant sur l'amélioration de l'orientation, de la formation et du suivi des élèves en difficultés posent en effet les prémices d'un suivi et d'un dispositif d'aide à l'insertion des jeunes en rupture de formation. Une recension de l'ensemble des mesures d'aide actives sur le canton est effectuée (Secrétariat général, 2004). En 2006, un groupe de travail réunissant des partenaires impliqués dans les domaines de la formation, du travail social, du traitement du chômage, de l'aide sociale ainsi que des représentants des communes genevoises, sur mandat du Conseil d'État, propose la mise en place d'un réseau interinstitutionnel de suivi et d'aide au retour en formation (DIP, 2007).

Concernant les jeunes en interruption prématurée de formation, un arrêté du Conseil d'État adopte en 2008 une politique centrée sur la qualification professionnelle de cette population (Conseil d'État, 2008). En 2009, un dispositif d'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle (EQIP) regroupe la plupart des acteurs cantonaux et communaux concernés par la prise en charge des jeunes en rupture. Ce dispositif se fixe les objectifs suivants : sortir de l'aide sociale et du chômage les jeunes en rupture de formation ; favoriser la reprise d'une formation qualifiante ; renforcer la coordination des différents partenaires ; enfin donner une meilleure visibilité aux mesures proposées (CEPP, 2011). Une évaluation de cette politique publique recommande en 2011 de renforcer l'orientation et le suivi des élèves à risque de décrochage, d'assurer les relais pour organiser le plus tôt possible l'accompagnement des jeunes en rupture de formation avérée et de pérenniser la GSI comme principal dispositif de coordination interinstitutionnelle en matière de prise en charge (CEPP, 2011).

La GSI s'associe alors à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) qui s'occupe notamment de l'orientation des jeunes dans les semestres de motivation (SEMO) – l'inscription au chômage est obligatoire pour accéder à cette mesure fédérale de retour en formation. Pour l'assurance-chômage, les SEMO constituent alors la seule mesure spécifique destinée aux jeunes non qualifiés et font face à une demande grandissante (Singarella et Boretti Grandjean, 2015). La volonté de répondre à cette problématique de façon concertée et la nécessité de mieux articuler des collaborations jusqu'alors ponctuelles motivent l'OCE à participer à la démarche. Pour l'OCE, l'intérêt de créer un dispositif de soutien spécifique en collaboration avec le DIP est double. D'un point de vue institutionnel, il permet de diminuer le nombre d'inscriptions au chômage de jeunes. En outre, cette collaboration est en cohérence avec une réorganisation interne de l'Office qui entraîne la disparition d'un accueil et d'un suivi spécifique pour les jeunes sans formation. Du point de vue du service aux usagers, la création d'un dispositif spécifique permet tout d'abord d'intégrer les SEMO dans l'ensemble des mesures de soutien destinées à ces jeunes et ainsi de proposer une prise en charge plus globale avec des offres d'autres natures (remédiation scolaire, aide sociale, aide thérapeutique, aide à l'orientation). Elle

améliore ensuite la qualité du suivi par un accompagnement plus intensif¹ et à plus long terme. Enfin, elle offre une meilleure visibilité aux mesures de soutien et permet de proposer aux différents partenaires (les écoles et les communes notamment) une information coordonnée et plus complète des prestations proposées à cet égard.

La GSI, en association avec l'OCE prend en septembre 2013 un nouveau nom : Cap Formations, et s'organise comme un guichet unique auquel peuvent s'adresser tous les jeunes en rupture de formation. Cap Formations reste très lié au dispositif EQIP devenu, en 2013, une commission sous l'égide du Conseil interprofessionnel pour la formation² (CIF) et qui a pour mission d'identifier et de valoriser les bonnes pratiques en matière d'insertion professionnelle des jeunes en difficultés, ainsi que de développer les collaborations interinstitutionnelles en la matière (DIP, CIF, 2012). Cap Formations est représenté dans cette commission. Le dispositif est ainsi, pour une bonne part, une suite de la GSI qui s'est recentrée sur les jeunes en rupture de formation³. Au cours de ses deux premières années d'exercice, Cap Formations s'est attelé à développer ses liens institutionnels avec les autres dispositifs cantonaux et communaux concernés par cette problématique (voir point 2.4).

La genèse de Cap Formations résulte de processus d'identification/construction d'un « problème » par différents acteurs institutionnels concernés par les politiques publiques de la jeunesse et de l'emploi (absence de diplôme, chômage des jeunes), puis de leurs échanges autour des moyens à mettre en œuvre pour y répondre. À Genève comme dans d'autres cantons, l'implication, aux côtés du département de l'instruction publique, de ceux de l'économie et parfois de l'action sociale dans les dispositifs de CMFP rappelle que si ceux-ci ont avant tout une visée de formation, ils ont aussi été développés dans le cadre de politiques de lutte contre le chômage des jeunes par des mesures visant à favoriser leur « employabilité ». Quant au rattachement institutionnel de Cap Formations à l'OFPC plutôt qu'à l'OCE, il affirme que la place d'un jeune en rupture est de reprendre une formation plutôt que d'entrer dans le marché du travail, ou du moins que sa formation est un préalable incontournable à son insertion professionnelle. La structure évolue : en octobre 2015, l'Hospice général devient partie prenante du dispositif avec la même priorité de remettre en formation les jeunes en rupture.

3.2 Mission et objectifs généraux

Les objectifs spécifiques peuvent être déclinés de la manière suivante (DIP et DEAS, 2013 ; DIP et DEAS, 2014) :

- ♦ maintenir un lien avec le système de formation pour les jeunes en rupture et maintenir les jeunes dans une dynamique formative (préqualifiante) ;
- ♦ offrir une cohérence et une complémentarité dans les mesures de soutien proposées aux jeunes qui interrompent prématurément leur formation ;
- ♦ individualiser les parcours de retour en formation et l'organisation/la planification des mesures de soutien ;
- ♦ intervenir dans la durée, jusqu'à une stabilisation du retour dans le système de formation ;
- ♦ éviter une inscription d'emblée au chômage ou une prise d'emploi sans qualification reconnue ;
- ♦ élaborer, suivre et évaluer l'exécution d'un plan de retour en formation.

¹ À l'OCE, un jeune est suivi une fois par mois en général (comme un autre demandeur d'emploi) notamment en raison du nombre élevé de dossiers par conseiller (environ 120 à l'OCE contre 60 à 70 à Cap Formations). En outre, l'OCE ne pouvait suivre un jeune que dans les limites de temps comprises dans le délai cadre (la durée maximale d'indemnisation pouvait ne pas excéder quelques mois).

² Organe consultatif du Conseil d'État genevois pour les questions d'orientation, de formation professionnelle et continue. C'est un organe tripartite, composé à parts égales de représentant-e-s d'associations professionnelles patronales et syndicales ainsi que de représentant-e-s de l'État (<https://www.ge.ch/ofpc/cif/>).

³ Notamment parce qu'il s'agit, en partie, des personnes actives dans le cadre de la GSI qui ont poursuivi leurs activités dans le cadre de Cap Formations.

Cap Formations est organisé selon la méthode du *case management*, défini comme « un modèle d'intervention personnalisé porté par un référent unique visant à assurer l'efficacité, la transparence et le décloisonnement de la prise en charge par une coopération interinstitutionnelle, interprofessionnelle et communautaire étroite » (Gobet, 2009). Le processus de prise en charge, une fois le public identifié, correspond à un schéma (itératif au besoin) en quatre temps : l'identification des problématiques et des ressources disponibles ; la structuration d'un plan d'intervention élaboré entre le case manager et la personne suivie, plan qui fait l'objet d'une contractualisation ; la réalisation et le pilotage du plan de soutien et de suivi (monitoring) ; l'évaluation des objectifs atteints, ce qui peut conduire à l'élaboration d'un nouveau cycle de suivi (Woodtly, 2009 ; OFPC, 2012). Le case manager endosse alors une triple fonction : le « défenseur », qui suit, accompagne et valorise de manière individuelle la personne qui fait l'objet du suivi ; le « courtier en solutions », qui met à disposition ressources et réseaux de soutien ; et l'« incitateur », qui met en place le plan d'aide, en contrôle le déroulement et en évalue les résultats⁴ (Radol Rieff et Shore, 1993).

Concrètement, Cap Formations centre son activité sur la coordination de mesures de soutien et sur l'application d'un plan de retour à la formation. Le dispositif mutualise différentes prestations destinées aux jeunes en rupture dans une logique de construction de réseaux d'aide. Outre celles fournies par l'OFPC, l'OCE et l'Hospice général, il inclut d'autres structures partenaires pour fournir des mesures de soutien scolaires, sociales, administratives, d'orientation ou de santé. Le dispositif est donc moins à considérer comme une mesure supplémentaire que comme une « méta mesure » ayant une forte composante organisationnelle (Bachmann Hunziker, 2012).

Deux observations intéressantes peuvent être tirées de la comparaison du dispositif genevois à d'autres dispositifs de CMFP. En premier lieu, Cap Formations a une mission essentiellement réparatrice – réintégrer des jeunes en rupture dans le circuit de la formation professionnelle. Dans d'autres cantons en revanche, on insiste davantage sur la détection précoce des élèves à risque de décrochage, y compris avant l'entrée au secondaire II⁵. En deuxième lieu, les objectifs d'impact sont formulés différemment selon les cantons. Concernant le retour en formation, un objectif-cible a été défini pour Cap Formations dans le cadre des indicateurs de prestations du budget du canton de Genève : une reprise de formation pour 55% des jeunes ayant transité par Cap Formations et un taux de maintien une année après de 55% (République et canton de Genève, 2015). Les dispositifs de CMFP à Bâle et Zurich renoncent à fixer des objectifs chiffrés, bien qu'ils soient mesurables quantitativement : ils visent à augmenter (à Zurich « clairement ») la proportion de jeunes formés à 24 ans et diminuer celle des jeunes à l'aide sociale.

3.3 Fonctionnement

L'offre de Cap Formations

Le schéma de fonctionnement du dispositif Cap Formations peut être décrit par quelques étapes clés (Zouridis et Préveral, 2015).

- ♦ L'entrée peut se faire à l'initiative du jeune en rupture (généralement via la Cité des métiers de l'OFPC), ou sur recommandation d'une institution partenaire (écoles du degré secondaire II, Hospice général, OCE, etc.). Une prise en charge rapide est prévue, en principe un premier rendez-vous est pris dans les dix jours au maximum (DIP et DEAS, 2013).
- ♦ Un diagnostic est posé avec le jeune sur la base de son parcours de formation et de sa situation personnelle. Un plan de retour en formation est élaboré. Il peut prévoir des mesures de soutien en

⁴ Traduction libre des rôles d'*advocate*, de *broker* et de *gatekeeper* qui définissent l'activité du case manager.

⁵ Notamment dans le canton de Vaud (guichets régionaux de transition T1). En Suisse, la détection des jeunes susceptibles de bénéficier du CMFP s'effectue de deux manières, soit par signalement par différents acteurs dans le domaine de la jeunesse, soit par un « passage au crible » des élèves à la fin de la scolarité obligatoire (Landert, 2011). Genève opère selon la première modalité alors que Vaud adopte plutôt la seconde en repérant les jeunes « à risque » lors des épreuves cantonales en fin de 10^e Harmos.

matière d'orientation et d'évaluation scolaire, des mesures de soutien scolaire, des mesures d'insertion ou encore des mesures psycho-sociales. Leur exécution est, le cas échéant, déléguée aux institutions qui les dispensent.

- ♦ Un suivi régulier est assuré par le *case manager* qui organise l'opérationnalisation du plan de retour en formation, en suit l'exécution, l'adapte (avec le jeune) et le valide.
- ♦ En cas de retour en formation, le suivi peut se poursuivre jusqu'à ce que la situation soit jugée stable (ou que le jeune souhaite cesser cette collaboration)⁶.
- ♦ Si aucun retour en formation n'a été possible, le suivi peut se poursuivre, le cas échéant, sur de nouvelles bases.
- ♦ L'arrêt du suivi s'opère dans trois situations : 1) après stabilisation du retour en formation ; 2) sur initiative du jeune s'il ne souhaite plus le suivi, déménagement hors du canton, etc. ; 3) lorsque l'ensemble du suivi est pris en charge par une autre instance.

Le public-cible et les modalités d'accès

Cap Formations s'adresse aux jeunes qui ont interrompu leur formation avant l'obtention d'un diplôme de niveau secondaire II, libérés de l'obligation scolaire (15 ans) jusqu'à 25 ans, résidant dans le canton de Genève ou ayant (ou dont les parents ont si le jeune est mineur) un lien fiscal avec le canton. Ils ne doivent pas être au bénéfice d'une prestation de l'assurance-invalidité (d'autres prestations leur sont alors plus spécifiquement dédiées) et être dans une situation légale compatible avec une formation professionnelle duale (permis de séjour permettant une prise d'emploi ou du moins demande de régularisation en cours ou envisageable).

Cette définition du public-cible sur la base de critères formels contraste, dans d'autres cantons, avec l'utilisation conjointe de critères plus qualitatifs et qui renseignent sur la situation sociale des jeunes. Bâle-Ville destine le dispositif Gap à des jeunes qui, en vue d'achever une formation du secondaire II, requièrent un suivi de longue durée et un soutien dans leurs compétences sociales et scolaires, qui disposent de faibles ressources sociales et familiales et de faibles stratégies pour accomplir eux-mêmes leurs tâches développementales (Arnold, 2015). Le dispositif met ainsi explicitement l'accent sur les carences dont souffrent ces jeunes⁷. Quant au dispositif zurichois Netz2, il définit son public en fonction de ses difficultés et de sa prise en charge institutionnelle : il s'adresse à des jeunes confrontés à des difficultés multiples et déjà soutenus par des professionnels et/ou pour qui l'implication d'autres professionnels est nécessaire (besoin de coordination en vue d'atteindre l'objectif)⁸ (Gander, 2014). À la différence de ces dispositifs, Cap Formations s'adresse à tous les jeunes quelles que soient les difficultés qui s'ajoutent à celle d'achever une formation du secondaire II.

Le tableau suivant (*Figure 2*) permet une vision synoptique des modalités d'accès à Cap Formations.

⁶ La durée du suivi est variable selon les cantons. Alors qu'à Genève et à Zurich l'accompagnement peut s'étendre jusqu'à la fin du secondaire II, Bâle-Ville le prévoit d'une durée aussi longue que nécessaire à l'issue de la formation jusqu'à l'intégration sur le marché du travail (Arnold, 2015).

⁷ À cette définition du public par ses problématiques s'ajoutent des critères plus factuels : les jeunes sans solution de formation à l'issue du secondaire I, en rupture de formation et sans solution de transition, les jeunes qui quittent les offres de transition et les jeunes inscrits à l'aide sociale, âgés de moins de 24 ans et souhaitant entreprendre une formation. Enfin le dispositif prévoit deux groupes-cibles supplémentaires, à savoir les sans-papiers et les requérants d'asile et, sous conditions, des jeunes ayant terminé une AFP et inscrits en CFC.

⁸ Les critères d'accès formels sont : être âgé entre 14 et 24 ans, vivre dans le canton, aspirer à une formation du secondaire II et avoir donné son accord pour un soutien par le dispositif.

Figure 2. Les modalités d'entrée à Cap Formations

Contingentement	Aucun. Tous les jeunes qui remplissent les conditions minimales sont pris en charge dans le dispositif.
Seuil administratif	Résider légalement dans le canton ou avoir un lien fiscal avec le canton (pour les mineurs avoir un parent qui a un lien fiscal dans le canton).
Seuil de scolarité	Être en rupture de formation au moment de l'entrée à Cap Formations et ne pas déjà être en possession d'un diplôme de niveau secondaire II.
Seuil de niveau scolaire	Aucun prérequis n'est nécessaire, ni en termes de niveaux scolaires ni en termes de parcours de formation.
Seuil d'âge	Être libéré de l'obligation scolaire (15 ans) et ne pas avoir plus de 25 ans au moment de l'entrée à Cap Formations.
Seuil d'engagement	Être volontaire et s'engager par écrit à respecter les conditions du suivi (contractualisation).
Passage obligatoire	Cap Formations peut être la porte d'entrée unique pour bénéficier de certaines mesures de soutien, notamment un semestre de motivation (depuis le début du dispositif) et les prestations de Tremplin-Jeunes (dès mi-2014). D'autres prestations sont amenées à évoluer dans ce sens.
Seuil de financement	Cap Formations est financé par les collectivités publiques (canton, partiellement Confédération). Pour certaines mesures payantes les jeunes de Cap Formations sont exemptés de frais.

L'accès à Cap Formations est voulu simple, nécessite peu de conditions préalables, ni l'attente qu'une place soit disponible⁹. Son articulation à la Cité des métiers de l'OFPC, qui reçoit les jeunes sans rendez-vous tous les jours ouvrables, facilite l'accès à ce dispositif, y compris pour ceux qui n'y sont pas spécifiquement orientés par une institution partenaire. Cap Formations se distingue en ceci d'autres dispositifs de CMFP qui proposent uniquement des modalités d'accès indirectes, c'est-à-dire médiées par d'autres acteurs du système éducatif, de l'orientation ou du travail social. Par exemple, Netz2 pose comme condition explicite que le jeune soit déjà suivi par un dispositif d'orientation, soutien, etc. (Gander, 2014). Le programme Forjad a un accès plus restreint puisqu'il est réservé aux jeunes à l'aide sociale¹⁰ (Gobet et al., 2012). Cap Formations correspond donc bien à un dispositif à « large spectre » destiné à devenir la première instance à laquelle un jeune peut s'adresser en cas de rupture de formation¹¹. Les critères d'âge, de relation fiscale avec le canton et l'absence de difficulté externe à la formation permettent à la quasi-totalité des jeunes en rupture résidant à Genève ou ayant fait leur formation à Genève de recourir à ce dispositif.

À noter enfin que la prise en charge repose sur un engagement volontaire (accord du jeune et, pour les mineurs, de ses représentants légaux) formalisé sous forme contractuelle (comme à Bâle-Ville notamment) et qu'en principe, elle repose sur un régime d'incitation. Bien que le jeune soit encouragé à poursuivre la prise en charge jusqu'à avoir réintégré une formation, il reste libre de l'interrompre à tout moment. Une nuance à ce régime concerne les jeunes qui sont aussi à l'assurance-chômage (pour autant qu'ils soient inscrits dans un délai-cadre): en cas d'absence aux entretiens de suivi, le conseiller Cap Formations est tenu d'en informer le conseiller OCE qui pourra le sanctionner (OFPC et OCE, 2014)¹². Par ailleurs, la contractualisation qui entérine l'accord du suivi et le respect des règles de fonctionnement, si elle assure probablement les conditions d'une bonne collaboration du jeune dans l'exécution du plan de retour en formation, peut être dissuasive pour certains particulièrement éloignés des exigences d'une formation. Pour ces derniers, des structures « à bas seuil » actives dans différentes

⁹ Sur ce point, Cap Formations se différencie notamment de Netz2 à Zurich (<http://www.ajb.zh.ch/internet/bildungsdirektion/ajb/de/berufsberatung/berufswahl/cmbb/casemanager.html#a-content>).

¹⁰ Ils peuvent être inscrits après une phase d'intégration d'environ six mois au cours de laquelle est effectué un bilan social et sont proposées des mesures d'insertion à bas seuil concernant notamment l'aptitude au placement et le lien social.

¹¹ Cap Formations est déjà, et va probablement devenir de plus en plus, un passage obligatoire pour accéder à certaines mesures d'aide (SEMO, Tremplin-Jeunes), ce qui contribue à « institutionnaliser » un peu plus ce dispositif.

¹² Dans le canton de Vaud, un régime de sanction plus strict est appliqué aux jeunes au revenu minimal d'insertion et visés par le programme Forjad: le refus d'entreprendre une formation peut, du moins théoriquement, être sanctionné financièrement (Gobet et al., 2012) et, en cas d'échec ou d'abandon de la formation entreprise, les jeunes sont tenus de rembourser leur bourse d'étude (Bonvin, Dif-Pradalier et Rosenstein, 2012).

communes du canton peuvent, par exemple, constituer un préalable à l'entrée dans une relation contractuelle avec un dispositif visant le retour à la formation.

3.4 Organisation et interinstitutionnalité

Aujourd'hui, la direction administrative de Cap Formations dépend de l'OFPC alors que son pilotage associe le DIP et le DEAS (département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé). Des configurations similaires président à l'organisation du CMFP dans plusieurs autres cantons (Egger, Dreher & Partner AG, 2015). À Bâle-Ville, bien que la direction administrative relève du département de l'éducation, la direction stratégique et le groupe de contrôle y associent aussi des représentants du département de l'économie, du social et de l'environnement (en charge de l'aide sociale) et de l'Office de l'économie et de l'emploi (Arnold, 2015). De même, alors que dans le canton de Vaud les guichets de transition T1 dépendent du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (Département de la jeunesse, de la formation et de la culture), son pilotage implique aussi le Département de l'économie et le Département de la santé et action sociale (Bachmann Hunziker et Pulzer-Graf, 2012). Quant au dispositif zurichois *Netz2*, il est subordonné au Bureau pour la jeunesse et l'orientation professionnelle (Direction de la formation) (Gander, 2014) ; les relations avec les services sociaux et l'Office cantonal de l'emploi y concernent la détection des jeunes en rupture de formation et la première information dispensée aux personnes potentiellement suivies.

Cap Formations est doté d'une direction et d'un secrétariat (1,7 postes) qui relèvent de l'OFPC et dépend d'un groupe de pilotage regroupant l'OCE (département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé) et l'OFPC (département de l'instruction publique, de la culture et du sport). Les prestations sont assurées par des case managers (20,4 postes) qui suivent les personnes inscrites dans ce dispositif (DIP et DEAS, 2016). Chacun d'entre eux suit environ 70 dossiers, ce qui correspond à la moyenne pour un temps plein dans les autres dispositifs de case management en Suisse (Egger, Dreher & Partner AG, 2015). Leur profil professionnel relève des disciplines et métiers suivants : psychologue, éducateur, assistant social, enseignant et conseiller en personnel. De plus, ils ont tous suivi des formations en gestion des cas et à la relation d'aide selon l'approche de l'entretien motivationnel (DIP et DEAS, 2014). Le financement des postes témoigne à la fois de l'interinstitutionnalité de Cap Formations et de son fort rattachement à l'OFPC (10,3 postes OFPC, 3,6 postes prévus au projet de budget 2016 du DIP, 2,8 postes détachés de l'OCE et 3,7 postes détachés de l'Hospice général depuis l'automne 2015). Le déploiement de collaborations interinstitutionnelles est consubstantiel d'une approche de type case management pour élaborer un plan de retour en formation et pour orienter le public-cible vers le dispositif de soutien. Cap Formations développe ce type de collaborations à plusieurs niveaux.

Une collaboration étroite avec l'OCE

Depuis la mise en place de Cap Formations, un jeune sans formation certifiée qui se présente à l'OCE est redirigé vers Cap Formations avant toute inscription au chômage. Sa situation est donc considérée comme relevant avant tout d'une problématique de qualification plutôt que d'accès à l'emploi. Ce n'est que dans un second temps, après une évaluation de sa situation et l'élaboration des premières étapes d'un plan de retour en formation qu'il est, au besoin, inscrit à l'OCE (s'il fréquente un SEMO ou a droit à des indemnités). Une série de protocoles ont été mis en place pour s'assurer de la prise en charge du jeune par Cap Formations. Ce n'est dès lors pas au jeune de supporter l'organisation du transfert, mais ce sont les institutions qui se chargent du contact et s'occupent des ajustements administratifs.

Dès la conception de Cap Formations, les échanges entre l'OFPC et l'OCE ont porté sur les aspects stratégiques et opérationnels du dispositif, et ils se poursuivent aujourd'hui dans l'octroi des mesures et le suivi des jeunes proprement dits. Pour devenir un instrument conjoint de l'OCE et de l'OFPC, Cap Formations a nécessité une intensification des collaborations entre l'OCE et le DIP, le rapprochement d'administrations ayant des « cultures d'entreprise » différentes, l'élaboration de

procédures de coordination, une gestion concertée des outils informatiques de gestion (Plasta pour l'OCE, nBDS pour le DIP et Casenet pour Cap Formations) et la mise en commun de certaines ressources. Ces défis sont en passe d'être relevés, à satisfaction selon les répondants de l'OCE et du DIP, en raison d'une réelle volonté de collaboration et d'intérêts convergents.

Un lien organique avec le secondaire II...

Cap Formations est articulé avec les dispositifs des écoles de niveau secondaire II destinés à la réorientation et au « raccrochage » des jeunes qui fréquentent leurs filières de formation. Un dispositif de signalement des situations d'élèves à risque de rupture de formation (SERF) recense au secondaire II les jeunes en risque de décrochage ou en décrochage avéré¹³. Lorsque le projet de l'élève signalé est une réorientation vers une autre filière de formation du secondaire II, la situation est gérée à cette échelle (direction, corps enseignant et surtout équipe médico-psycho-sociale de l'établissement, subsidiairement le Service de la scolarité du secondaire II ou le conseiller en formation s'il s'agit d'un apprenti du système dual). Lorsque le projet est une réorientation vers une autre filière, notamment la formation duale (que ce soit un choix ou la seule possibilité qui reste) et que la rupture de formation est effective, la gestion de la situation est transmise au dispositif Cap Formations qui en assure la prise en charge (Zouridis et Préveral, 2014).

... et avec d'autres institutions annonciatrices

Outre les établissements de formation, l'OCE et l'Hospice général dès 2015, d'autres acteurs peuvent signaler des jeunes en difficultés. C'est le cas notamment de différentes entités rattachées au DIP (p. ex. le Service de l'orientation professionnelle de l'OFPC), de dispositifs communaux actifs dans l'aide au retour en formation des jeunes¹⁴, du Tribunal des mineurs, du SPMI (Service de protection des mineurs), des services sociaux ou encore de l'entreprise formatrice. À noter que Cap Formations peut aussi compléter un suivi initié dans le cadre d'un autre dispositif ou en prendre le relais.

Des collaborations avec un grand nombre de prestataires de mesures

La logique de case management inclut la délégation de certaines mesures à d'autres partenaires, le case manager étant surtout en charge de les planifier avec le jeune et de l'aider à les capitaliser pour concrétiser le retour en formation. De fait, potentiellement, Cap Formations collabore avec les dizaines de prestataires qui développent des mesures de soutien pour les jeunes en situation difficile. Ces prestataires peuvent être publics (Point jeunes, Tremplin-Jeunes p. ex.) ou privés, subventionnés ou non (ARA, Fondation Qualife p. ex.). Les mesures proposées sont globalement de six ordres (cf. point 4.4) : le conseil et l'information en matière de formation, l'orientation, les stages de préparation à l'entrée en formation, le rattrapage scolaire, l'appui social et la prise en charge sanitaire. Une liste de l'ensemble de ces mesures est maintenue à jour par l'OFPC¹⁵.

¹³ Ces procédures sont similaires à celles mises en place dans d'autres cantons, où les établissements du secondaire II et les offres de transition informent systématiquement sur les ruptures (Vaud) ou les situations à risque (Bâle).

¹⁴ Il s'agit par exemple des dispositifs *Projet VIA* en ville de Genève ; *Projet Emploi Jeunes* à Carouge ; le *Service de la jeunesse et de l'emploi* à Vernier ; *Transit, Antenne objectif emploi* à Meyrin ; *Cap Emploi* à Bernex, etc. L'accueil s'effectue la plupart du temps dans le cadre d'une permanence sans rendez-vous et les jeunes peuvent bénéficier d'un suivi personnalisé. Des ateliers, des missions de courte durée dans l'administration cantonale et des stages en entreprises (stage de découverte ou de préapprentissage) sont proposés aux jeunes avec pour objectif principal de les remobiliser autour d'un projet et de les autonomiser. Certaines communes (Meyrin, Vernier) ont développé des réseaux d'entreprises locales pour faciliter l'accès à l'apprentissage dual pour ces jeunes. Les dispositifs communaux sont axés sur une politique de proximité et peuvent parfois constituer un préalable à l'entrée à Cap Formations.

¹⁵ Cette liste est disponible sur le site de la Cité des métiers (<http://www.citedesmetiers.ch/geneve/Cite-des-metiers-du-Grand-Genève/Rupture-de-formation>).

Un élargissement du guichet unique

Le périmètre de Cap Formations est en évolution. Dès 2014, les jeunes qui suivent des mesures de soutien dans le cadre de Tremplin-Jeunes (mesure de l'OFPC proposant une aide à l'orientation et à l'insertion) passent par Cap Formations. D'autres partenaires sont en contact avec le dispositif pour s'associer à ce guichet unique. L'intégration de Point jeunes, antenne destinée aux jeunes adultes à l'Hospice général, prend part à ce développement. Sa participation se traduit par le détachement, depuis octobre 2015, de collaborateurs chargés du suivi des jeunes au bénéfice de ses prestations. Cap Formations est ainsi en position de devenir de plus en plus l'entité qui permet l'accès à une gamme importante de prestations à destination des jeunes en rupture, mais également l'institution obligatoire pour accéder à certaines d'entre elles.

3.5 Zones de tensions

Comme toutes les institutions basées sur des principes similaires, Cap Formations doit, pour fonctionner, gérer des zones de tensions ou, autrement dit, relever plusieurs défis pour mener à bien sa mission. Quatre d'entre eux peuvent être cités et ainsi compléter ce descriptif.

Le défi du temps

Le suivi n'est pas a priori normé dans le temps. Sa durée est fonction de la problématique du jeune et du temps nécessaire pour qu'il se stabilise dans une formation. L'accompagnement peut, dans certains cas, s'étendre sur plusieurs années et/ou recommencer en cas de nouvelle rupture. Cap Formations doit alors non seulement pouvoir proposer un plan de retour en formation, mais dans certains cas une prolongation de ce plan et/ou des plans alternatifs.

Le défi du nombre

L'entrée à Cap Formations n'est pas contingentée. Durant sa première année d'activité, ce sont près de 1500 jeunes qui ont fait l'objet d'un suivi (DIP et DEAS, 2013). Ce chiffre correspond pour une part à l'entrée de jeunes en rupture depuis assez longtemps et qui se sont présentés (ou ont été envoyés) à Cap Formations lors de son ouverture (effet de rattrapage) et pour une autre part de jeunes qui ont interrompu plus récemment leur formation. Un flux d'entrée important est probablement destiné à se poursuivre, car plusieurs centaines de jeunes « décrochent » chaque année sans se réorienter rapidement vers une autre formation (Petrucci et Rastoldo, 2015). De plus, si l'envergure de Cap Formations augmente (en intégrant dans son fonctionnement l'accès à d'autres mesures), ce flux se renforcera en proportion.

Le défi de l'accessibilité

Cap Formations est pensé pour devenir à terme un guichet unique pour favoriser le retour en formation des jeunes « décrocheurs ». Le dispositif s'adresse potentiellement à tous les jeunes en situation de rupture, qui doivent pouvoir y accéder à partir d'une démarche simple (notamment via la Cité des métiers, lieu accessible tous les jours ouvrables, sans rendez-vous). Ce dispositif doit donc dans l'idéal être largement connu, des acteurs du système de formation, de l'ensemble des réseaux d'institutions proposant un soutien aux jeunes en difficultés et des jeunes eux-mêmes, particulièrement ceux qui sont à risque de décrochage. Cap Formations doit, selon ses objectifs, pouvoir être considéré, voire reconnu, comme un élément à part entière du système de formation, afin que les jeunes décrocheurs s'orientent (ou soient orientés) rapidement vers cette structure en cas de rupture et ainsi éviter une sortie définitive du système de formation.

Toutefois, en fixant comme objectif un retour à la formation et en le contractualisant dans sa relation avec les personnes suivies, le dispositif fixe des attentes qui peuvent paraître très exigeantes pour

certaines jeunes, voire les décourager de s'engager dans cette démarche. Par ailleurs, le principe du guichet unique suppose qu'un jeune ayant abandonné des démarches de retour à la formation doit s'adresser, s'il a de nouveaux projets de formation, à la même institution qu'il a déjà quittée, ce qui pourrait aussi le décourager.

Le défi de l'interinstitutionnalité

L'interinstitutionnalité de Cap Formations permet de mobiliser différentes ressources pour proposer un accompagnement individualisé qui soit aussi simple que possible pour le jeune, mais qui requiert une collaboration étroite entre le dispositif et ses partenaires. Organiser un plan de retour en formation peut en effet nécessiter plusieurs interventions (aide scolaire couplée avec une aide sociale p. ex.) dont la mise en place est parfois complexe. Un guichet unique implique que cette organisation soit assumée par le dispositif et que le jeune soit en partie déchargé de ces questions. Un référent stable a alors pour fonction d'aider, de guider, le cas échéant de suppléer le jeune dans cette tâche, pour qu'il concentre ses efforts à l'élaboration et à l'accomplissement de son plan de retour en formation.

Le plan de retour en formation comporte des échéances différentes et peut impliquer des institutions diverses ayant des modes de fonctionnement spécifiques. Par son statut de « méta-mesure » (instance de coordination de plusieurs mesures), le dispositif doit gérer, pour chaque jeune, les relations entre plusieurs prestataires offrant des solutions de soutien, dont les critères de fonctionnement, les objectifs, les financements et les seuils d'acceptation sont variables. Ces différentes mesures effectuées dans des configurations diverses doivent aussi s'articuler entre elles pour donner sens au plan de retour en formation (et non pas seulement s'accumuler). Cela exige des modes de collaboration et d'échange qui, s'ils sont toujours souhaités, ne sont pas toujours aisés à mettre en place.

3.6 Cheminement institutionnel

Le principe du guichet unique qui préside à l'organisation de Cap Formations suppose que les jeunes en rupture accèdent tous au même dispositif d'aide à la reprise de formation. L'accès à ce dispositif peut prendre plusieurs formes, selon que le jeune s'adresse directement à la Cité des métiers ou qu'il soit déjà suivi par d'autres instances de soutien. Par ailleurs, l'individualisation du suivi a pour conséquence que le parcours institutionnel dans Cap Formations varie selon sa demande et sa situation, établies à l'issue du diagnostic réalisé lors de son inscription. À ces différents modes d'accès et parcours sont attachées des procédures qui organisent l'entrée et la sortie du dispositif ainsi que le recours aux différentes mesures de soutien. Ces procédures témoignent de l'interinstitutionnalité du dispositif et de la volonté d'assurer un suivi rapproché du parcours des jeunes.

Trois cas fictifs illustrent les trajectoires « idéal-typiques »¹⁶ de jeunes dans Cap Formations. Leur arrivée et leur départ de la structure, leurs activités, les contacts avec les conseillers et d'autres services et institutions sont décrits sur la base d'informations issues de deux sources : les procédures mises en place par Cap Formations et ses partenaires, qui établissent les conditions d'accès aux mesures, les modalités de la prise en charge et du suivi, ainsi que les modalités d'échange entre le dispositif et ses partenaires¹⁷ ; les renseignements fournis par le secrétariat de Cap Formations à notre demande. Enfin, la description du profil, de la demande et du cheminement institutionnel des personnes suivies s'inspire de témoignages de jeunes suivis par le dispositif.

¹⁶ Terme à prendre dans le sens de modèle exemplaire d'un fonctionnement général (cf. Weber, 1991).

¹⁷ Les trois documents suivants ont été utilisés : « Procédure de suivi jeunes. Cap Formations – Diagnostic – Evascol – SEMO » (OCE), « Procédure de suivi du jeune inscrit au chômage. Inscription, traitement de la demande, 1^{er} bilan et accompagnement » (OCE), « Engagement mutuel » (Cap Formations).

Imaginons le cas de Simon, 19 ans, licencié trois semaines plus tôt de l'entreprise où il effectuait son apprentissage. Sur conseil d'un proche, il souhaite accéder à un SEMO. Simon se rend au guichet d'inscription à l'OCE, où il est reçu par une conseillère. Celle-ci, constatant qu'il fait partie du public-cible de Cap Formations, l'informe que l'accès au SEMO passe désormais par un dispositif de soutien auquel elle va l'inscrire. La conseillère complète alors le formulaire en ligne disponible sur le site web de la Cité des métiers. Un e-mail généré automatiquement est envoyé à l'OCE, à Cap Formations et à Simon. Avant de partir, ce dernier soulève encore la question de son droit à des indemnités-chômage. Un rendez-vous est fixé le lundi suivant avec le conseiller OCE auquel son dossier est attribué ; ce rendez-vous lui sera aussi confirmé par écrit.

Trois jours plus tard, Simon reçoit un e-mail de Cap Formations l'invitant à une séance d'accueil fixée deux semaines plus tard à la Cité des métiers. Simon ne s'y rend pas. Deux jours plus tard, il reçoit une nouvelle invitation du secrétariat de Cap Formations pour une séance dans 14 jours. Simon y rejoint une dizaine d'autres jeunes envoyés par l'OCE ou qui se sont directement adressés à la Cité des métiers. Ils sont accueillis par deux conseillères Cap Formations et une conseillère Tremplin-Jeunes qui présentent le dispositif et les modalités du suivi. Celles-ci invitent ensuite les jeunes à discuter de leur situation particulière.

Simon s'approche de l'une d'elles, raconte sa trajectoire et expose son souhait d'accéder au SEMO. Lorsqu'elle lui demande pour quel métier il souhaite se former, il répond qu'il hésite entre un métier commercial ou plutôt technique. La conseillère lui propose alors, avant d'envisager cette mesure, de passer par Tremplin-Jeunes où il pourra mieux définir son projet de formation. Elle l'adresse à la conseillère de Tremplin-Jeunes qui, après avoir réuni les quelques candidats qui n'ont pas encore fixé leur choix professionnel, les invite à la suivre dans une autre salle où elle leur fixe un rendez-vous avec un conseiller.

Au cours des cinq semaines suivantes, Simon est suivi par un conseiller Tremplin-Jeunes qu'il rencontre hebdomadairement. Son projet professionnel se précise. Son conseiller recontacte alors le secrétariat de Cap Formations. Suivant la procédure, il transmet le dossier dans lequel est notamment décrit son projet professionnel et informe Simon du rendez-vous pris avec sa nouvelle conseillère Cap Formations.

Simon se rend à Cap Formations dix jours plus tard. Son premier entretien individuel a pour but de réaliser un premier bilan de sa situation, qui sera consignée dans un document ad hoc. Simon expose son parcours, montre ses bulletins scolaires, évoque les problèmes qui ont entravé sa formation. Il affirme aussi sa volonté de reprendre un apprentissage et répète son souhait d'effectuer un SEMO. Après l'avoir écouté, sa conseillère lui propose d'autres mesures qui, d'après elles, seraient plus adéquates puisque Simon ne nécessite pas d'encadrement journalier. À la fin de l'entretien, Simon est invité à signer un document d'engagement mutuel qu'elle paraphe également. Lui et sa conseillère conviennent de se revoir une semaine plus tard – Simon fait alors l'objet d'une gestion du suivi individualisé avec des rendez-vous hebdomadaires.

Dans le couloir en quittant le bureau, Simon croise Thibault, qui sort d'un atelier collectif de préparation aux entretiens d'embauche. Lui bénéficie d'un niveau d'encadrement plus souple et ne rencontre son conseiller qu'une fois par mois. Âgé de 18 ans, il avait commencé l'ECG mais souhaite aujourd'hui entreprendre un apprentissage. Depuis quatre mois qu'il est suivi par Cap Formations, il a effectué plusieurs stages et un cours collectif de rédaction d'un CV. Son arrivée dans le dispositif s'est faite différemment que pour Simon : ayant interrompu sa formation deux ans plus tôt, il s'est d'abord adressé à un dispositif d'aide de sa commune de domicile, où la personne qui l'a reçu a contacté la direction de Cap Formations selon le protocole établi. Un rendez-vous pour un entretien individuel a été directement fixé pour la semaine suivante et il n'a pas assisté à la séance d'accueil. En outre, lors de ce premier entretien, Thibault, encore mineur, était accompagné de son père qui a co-signé l'accord d'engagement mutuel. Enfin, plutôt que de se voir proposer des mesures d'orientation et de retour vers la formation, Thibault a d'abord effectué les tests d'évaluation de ses compétences scolaires Evascol – ses derniers bulletins à l'ECG dataient depuis trop longtemps. Ses résultats

lui permettent de s'engager directement dans la recherche d'une place de formation – s'ils avaient été moins bons, il aurait dû assister à des cours de rattrapage à l'UOG ou à l'ARA.

Pour sa part, Simon se verra aussi proposer, en plus de ses entretiens hebdomadaires, divers ateliers et cours. Parallèlement, il doit effectuer des recherches de place d'apprentissage, dont sa référente Cap Formations rend compte mensuellement à son conseiller OCE. En cas de manquement à son devoir de recherche de places de formation ou en cas d'absences répétées à ses rendez-vous, celle-ci, après l'avoir recontacté plusieurs fois et lui avoir envoyé une convocation écrite, devrait en informer son conseiller OCE et celui-ci le sanctionnerait.

Léna, 21 ans, bénéficie dans un premier temps d'un régime de soutien plus souple. Contrairement à Simon, elle ne se verra pas sanctionnée pour ses absences car elle ne touche pas de prestations de l'assurance-chômage ou de l'Hospice général. Comme elle manque à plusieurs rendez-vous, son conseiller cherche à la joindre par téléphone, puis lui envoie une convocation écrite. Devant l'absence de toute réaction, il décide de clore son dossier en accord la direction de Cap Formations.

Le départ de Léna n'est cependant pas définitif. Elle revient à Cap Formations quelques mois plus tard, adressée cette fois par l'assistant social qui la suit depuis sa récente inscription à Point jeunes. Celui-ci a transféré son dossier à la direction de Cap Formations, où il a été attribué au conseiller qui l'avait déjà suivie : ce dernier se chargera désormais de l'accompagnement mais Léna continuera à rencontrer son assistant social une fois par mois pour lui remettre les différents documents (extrait de compte en banque, preuves de recherche d'une place de formation, etc.) requis pour qu'elle perçoive l'aide financière de l'Hospice général.

Lors d'un premier entretien individuel à Cap Formations, Léna expose les raisons de son départ et sa situation actuelle. Son conseiller lui propose d'effectuer un SEMO. Comme Léna accepte, elle est inscrite sur une liste d'attente et, jusqu'à commencer cette mesure, elle rencontre son référent à un rythme hebdomadaire.

Après trois semaines, le SEMO appelle Léna pour fixer un rendez-vous d'admission. Lors de cet entretien, elle rencontre sa nouvelle conseillère SEMO, qui s'informe de son parcours avant de se pencher sur les aspects administratifs de son admission : elle lui fait signer un document intitulé « Présentation, accord de collaboration et d'objectifs », fixe un rendez-vous à l'assurance-chômage (où la candidate doit être inscrite pour avoir droit à la mesure) et lui rappelle de se présenter avec une attestation de son assurance maladie pour couverture des accidents non professionnels le jour de son entrée au SEMO.

Cette conseillère encadrera Léna dans ses démarches de recherche de formation pendant les six mois que dure la mesure. Alors que plusieurs autres jeunes ont trouvé une place d'apprentissage pendant cette période, Léna n'a toujours pas de solution de formation. Sa conseillère lui propose une prolongation de la mesure, qu'elle accepte. Elle adresse alors une demande à son conseiller Cap Formations. Comme celui-ci approuve ce prolongement, Léna reste trois mois supplémentaires au SEMO.

À l'issue de la mesure, sa conseillère remet à Léna un certificat de participation qui détaille les activités réalisées et les compétences acquises. Elle envoie aussi un bilan de fin de mesure à son conseiller Cap Formations. Ce dernier appelle Léna pour lui proposer un rendez-vous dix jours plus tard.

Lors de cet entretien, Léna lui raconte avoir effectué de nombreuses recherches de place d'apprentissage durant le SEMO, dont plusieurs ont failli aboutir. Comme il constate que son dossier de candidature est prêt, son conseiller lui propose de participer à un « speed-dating » entre patrons et jeunes, qui se tiendra quelques jours plus tard dans les locaux de Cap Formations. Léna y rencontrera son futur employeur qui, après lui avoir proposé un stage de deux semaines, l'engage comme apprentie. Elle reverra son conseiller à plusieurs reprises durant son premier semestre d'apprentissage, celui-ci souhaitant s'assurer qu'elle se soit stabilisée dans sa formation. Au moment de clore son dossier Cap Formations, il lui répétera qu'il reste disponible en cas de problème et l'invitera à le tenir informé de la suite de sa formation.

Comme l'illustrent ces trois parcours fictifs, la trajectoire au sein du dispositif des jeunes pris en charge par Cap Formations est structurée par leur situation légale et administrative (majorité, droit à des prestations sociales, accompagnement par d'autres structures), par les besoins identifiés pour la reprise d'une formation, ainsi que par des procédures standardisées qui organisent l'entrée et la sortie des mesures. Les jeunes font face à différents interlocuteurs qui interviennent ponctuellement ou à plus long terme dans le suivi, mais leur référent Cap Formations reste le « chef d'orchestre » qui détient une vue d'ensemble sur leur parcours, organise les mesures et s'assure que les informations nécessaires soient transmises aux instances concernées. Il prend en charge de nombreuses démarches, accompagnant le jeune dans certaines et le remplaçant dans d'autres. Interlocuteur privilégié – lorsque son suivi n'est pas délégué à d'autres professionnels (à Tremplin-Jeunes et dans les SEMO en particulier), le conseiller a pour rôle de simplifier son passage à travers les interfaces qui donnent accès aux mesures de soutien et, le cas échéant, aux prestations sociales auxquelles il a droit. En facilitant son parcours au sein d'un réseau de soutien, il doit, autant que possible, éviter une désaffiliation institutionnelle qui menacerait sa réinsertion dans le système de formation.

4. Les jeunes et les mesures de soutien

4.1 Description du corpus d'analyse

Les analyses de cette deuxième partie se fondent principalement sur deux sources de données.

- ♦ La première comprend les informations qui proviennent de la base de données du dispositif Cap Formations et qui servent à la gestion du suivi des jeunes fréquentant cette structure (Casenet), dont le format est largement commun à l'ensemble des dispositifs affiliés à la politique publique fédérale de case management dans le cadre de la formation professionnelle. Cette base de données administrative renseigne les caractéristiques des sujets qui participent à Cap Formations, les dates marquant le début du suivi, son éventuelle fin, la situation à l'entrée dans le dispositif (filière de formation interrompue, durée de l'interruption, difficultés particulières diagnostiquées lors de l'arrivée à Cap Formations, institutions fréquentées avant l'arrivée à Cap Formations et, le cas échéant, institutions qui ont orienté le jeune vers Cap Formations). Dans un autre module sont recensées les mesures proposées et suivies par les jeunes de Cap Formations qui décrivent le déroulement du plan de retour en formation élaboré pour chacun. L'utilisation de ces données a nécessité une normalisation des informations, indispensable à une démarche analytique quantitative et l'appareillement d'un fichier organisé par sujets qui fréquentent Cap Formations avec un fichier organisé par mesures proposées (un sujet peut avoir bénéficié de plusieurs mesures).
- ♦ La deuxième est la base de données scolaires du canton de Genève (nBDS), base de données administrative qui permet l'organisation de la scolarité au sein du DIP. Elle recense en continu les scolarités et les certifications des jeunes qui fréquentent une formation dans le canton (essentiellement entre le début de l'obligation scolaire et la fin du secondaire II). En outre, cette base de données intègre certaines caractéristiques sociographiques des élèves comme la première langue parlée, l'origine sociale, la date d'arrivée à Genève, etc.

L'appareillement de ces deux sources d'informations donne une vision relativement complète des jeunes qui fréquentent Cap Formations : à savoir leurs caractéristiques sociodémographiques, leurs parcours de formation avant l'entrée à Cap Formations, leurs parcours au sein de Cap Formations et leurs situations de formation évolutives après avoir quitté ce dispositif.

Sur cette base, trois fichiers de travail ont été élaborés : un fichier des sujets qui fréquentent Cap Formations, qui permet des analyses sur les parcours des jeunes avant, pendant et après leur passage à Cap Formations ; un fichier des mesures qui donne une vision de l'ensemble de l'activité déployée par Cap Formations ; enfin, un fichier des mesures par sujet qui montre la forme du plan de retour en formation élaboré pour chacun.

La période d'observation sur laquelle porte les analyses s'étend du 1^{er} janvier 2014 au 13 mars 2015. Seuls les sujets qui sont entrés dans le dispositif de Cap Formations durant cette période ont été retenus. Cette délimitation permet de ne pas prendre en compte la période de démarrage du dispositif (entre le 16 septembre 2013 et le 31 décembre 2013), durant laquelle certains sujets suivis par Cap Formations émergeaient en fait du dispositif précédent (la GSI, cf. point 3.1). Bien que le périmètre de Cap Formations soit évolutif, ce choix permet également une analyse du dispositif durant une période de relative stabilité.

Au total, les analyses portent sur 1285 jeunes qui ont fréquenté le dispositif, dont certains (264) bien qu'ayant été inscrits n'ont pas confirmé leur participation sur la durée, et 3126 mesures qui leur ont été proposées. Parmi elles, quelques-unes (141) ont commencé avant le 1^{er} janvier 2014, reflétant la

situation de jeunes qui sont venus à Cap Formations pour une deuxième fois à partir de janvier 2014 et qui avaient déjà fréquenté cette structure auparavant.

La récolte d'informations est destinée à se poursuivre au-delà de ce premier rapport afin de relever, dans la base de données scolaires du DIP, l'évolution des situations de formation des jeunes concernés durant les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

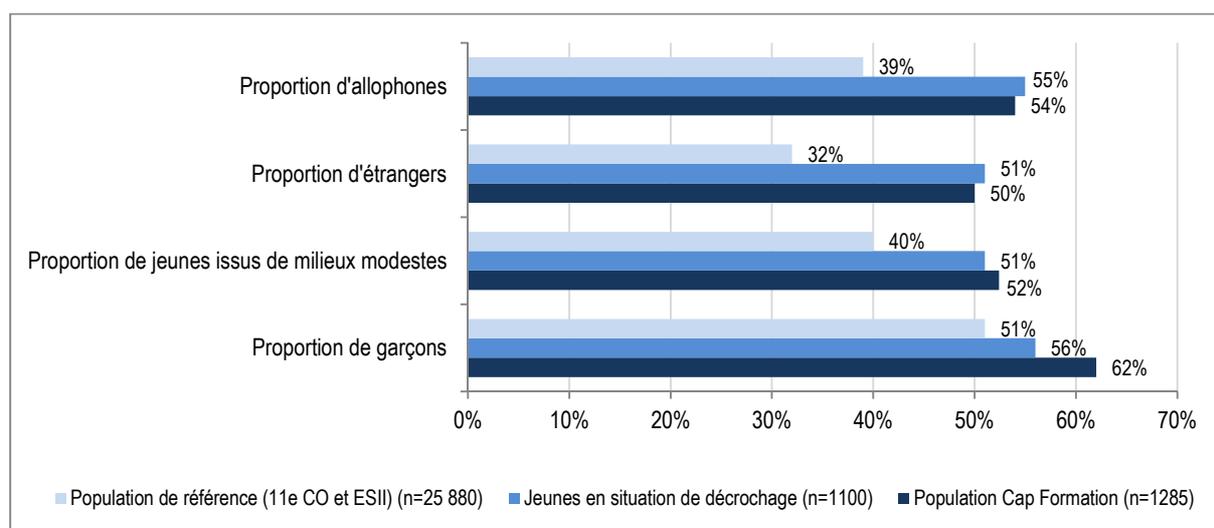
4.2 Caractéristiques des jeunes qui fréquentent Cap Formations

Le profil social et scolaire des personnes qui fréquentent Cap Formations permet une première qualification de ce dispositif en mesurant l'adéquation entre le public visé (les jeunes en rupture de formation) et celui qui est effectivement suivi. Cela permet également une mesure de l'insertion du dispositif dans la problématique générale de l'interruption prématurée de la formation.

Le profil social des jeunes de Cap Formations

Les jeunes de Cap Formations présentent des caractéristiques sociales très similaires aux jeunes qui interrompent prématurément leur formation. Comparativement à la population générale du secondaire II, on constate, tant parmi les décrocheurs que parmi les jeunes de Cap Formations, une nette surreprésentation d'allophones, d'étrangers, de personnes issues de milieux modestes, caractéristiques qui définissent les jeunes qui se retrouvent en situation de vulnérabilité scolaire (Petrucci et Rastoldo, 2015). Des différences de genre apparaissent également : les garçons sont un peu plus fréquemment confrontés à la problématique du décrochage (56%). Cependant, lorsqu'on analyse le public qui fréquente Cap Formations, la proportion de garçons est plus élevée que dans la population des jeunes décrocheurs. Les filles en situation de décrochage ont donc moins souvent recours à Cap Formations. Certains auteurs formulent l'hypothèse que les filles qui décrochent ont un rejet moins prononcé de l'école (les « *décrocheurs silencieux* » selon la typologie de Janosz, 2000) et éprouvent donc moins de difficultés à reprendre une formation sans avoir recours à un dispositif de soutien. L'autre hypothèse porte sur le fait que l'inactivité serait davantage perçue « *comme une solution de repli socialement acceptable* » pour les filles sorties du système de formation sans certification (Bernard et Michaut, 2013).

Figure 3. Profil social des jeunes de Cap Formations



Clé de lecture : Définition retenue pour la catégorie « jeunes en situation de décrochage » : jeunes de moins de 25 ans, qui résident dans le canton et qui quittent le système de formation à l'issue de la dernière année du CO ou d'une formation de niveau secondaire II, sans avoir obtenu de diplôme (on ne les retrouve pas dans les formations de la nBDS au cours des deux ou trois ans qui suivent la sortie). Analyse de quatre volées de jeunes en rupture entre 2007 et 2010 (Petrucci et Rastoldo, 2014).

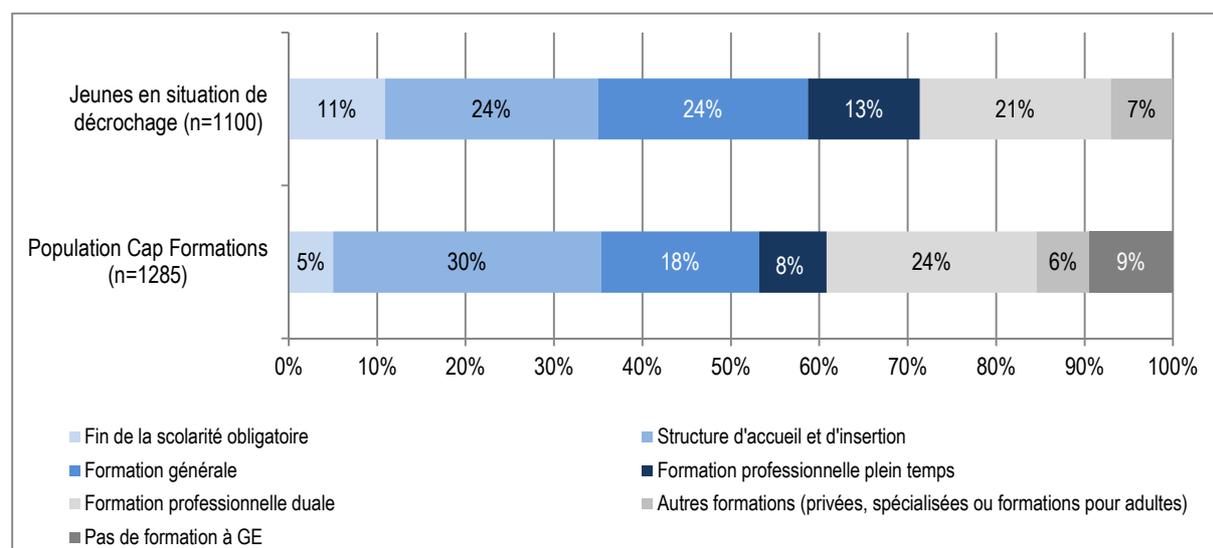
Source : nBDS/Casenet

L'âge moyen d'entrée à Cap Formations est de 19.4 ans, soit théoriquement plus de quatre ans après la fin de l'obligation scolaire. L'âge moyen des décrocheurs est d'un peu moins de 18 ans. Cette gradation montre non seulement la complexité fréquente des parcours de formation qui précèdent un décrochage, mais aussi le délai, parfois long, entre le moment de l'interruption de la formation et l'entrée dans le dispositif Cap Formations. Certains ayant décroché de leur formation depuis longtemps ont probablement profité de ce nouveau dispositif pour tenter de retrouver une formation (effet de rattrapage). Pour d'autres, ce délai illustre le temps de transition qui peut prendre plusieurs années, entre le décrochage et la demande de soutien à Cap Formations, durant lequel les jeunes ont essayé de retrouver une formation par leurs seuls moyens ou en passant par d'autres structures.

Le profil scolaire des jeunes à Cap Formations

Le profil des formations interrompues des jeunes de Cap Formations est assez comparable à celui des décrocheurs du secondaire II, à quelques nuances près. Globalement, les filières interrompues sont le plus souvent les structures de transition, les filières généralistes (essentiellement l'ECG) et les formations duales¹⁸. Le degré de l'interruption est également similaire. Pour les deux populations (décrocheurs et jeunes à Cap Formations), environ 60% des décrochages ont lieu durant le premier degré du secondaire II ou durant une année de transition. Les différences résident dans le périmètre de Cap Formations, plus large que le seul secondaire II. Moins de jeunes de Cap Formations sont directement issus du cycle d'orientation, après une interruption plus ou moins longue (5% vs 11% pour les décrocheurs) et 9% des jeunes de Cap Formations n'étaient pas scolarisés à Genève avant leur rupture (cf. point 4.3). D'autre part, Cap Formations est davantage utilisé par les jeunes issus des structures de transition (souvent professionnelles) et de la formation professionnelle duale ; cela correspond à son organisation. Les filières scolaires disposent d'autres instances de réorientation et de réintégration des jeunes en difficultés avant d'arriver à Cap Formations, notamment via le signalement des élèves en risque de rupture de formation (SERF) qui organise en première instance les réorientations scolaires. De fait, ces dernières sont proportionnellement moins présentes à Cap Formations, dont l'objectif est surtout de remettre les jeunes en formation professionnelle duale, ce qui est davantage le fait des jeunes issus de la transition professionnelle et de l'apprentissage dual.

Figure 4. Provenances scolaires des jeunes à Cap Formations et des décrocheurs du secondaire II



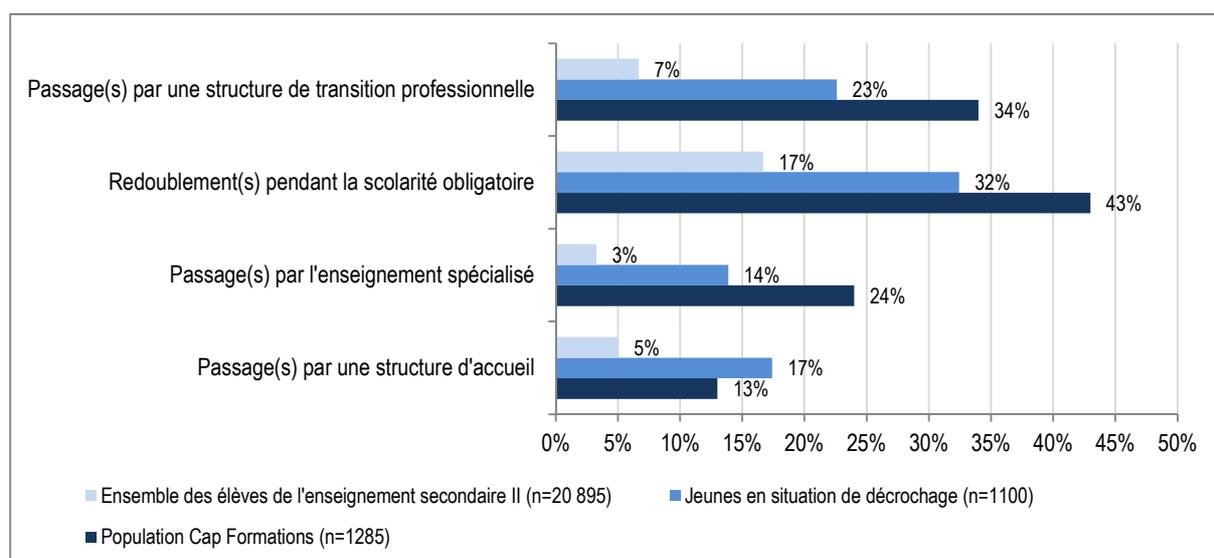
Source : nBDS/Casenet

¹⁸ Une description détaillée des interruptions prématurées de la formation au niveau secondaire II est présentée dans Petrucci et Rastoldo (2015).

Le décrochage scolaire est souvent l'aboutissement d'un processus d'accumulation de difficultés scolaires mais également personnelles et sociales (voir les problématiques d'entrée ci-après). Le profil scolaire des jeunes de Cap Formations peut ainsi être complété par l'exposé des difficultés qu'ils ont rencontrées tout au long de leur parcours de formation.

Quatre « marqueurs » de fragilité scolaire ont été retenus : le passage par des structures de transition à l'entrée du secondaire II, signifiant que les jeunes n'ont pas connu un accès direct à une formation certifiante après le secondaire I ; le redoublement durant l'école obligatoire ; le passage par l'enseignement spécialisé (y compris la classe-atelier du secondaire I), signifiant des difficultés telles que le maintien en classe régulière n'était, à un moment donné, plus possible ; le passage par une structure d'accueil, illustrant les difficultés d'intégration de certains élèves migrants dans le cursus de formation genevois.

Figure 5. Difficultés rencontrées lors du parcours scolaire antérieur



Source : nBDS/Casenet

On remarque une gradation des résultats. Les jeunes décrocheurs ont clairement connu des difficultés scolaires plus fréquentes dans leurs parcours de formation comparativement à la population globale du secondaire II. Ils ont vécu davantage de redoublements durant l'école obligatoire, ont fréquenté plus souvent le spécialisé et sont passés plus fréquemment par des structures de transition. Parmi eux, ceux qui fréquentent Cap Formations ont un peu le même profil, mais notablement plus accentué. Cela signifie que le dispositif Cap Formations non seulement accueille bien des jeunes dont les insuffisances scolaires conduisent à des ruptures de formation, mais particulièrement les plus fragiles d'entre eux. De ce point de vue, ce dispositif apparaît clairement au service des jeunes les plus en difficultés scolaires. Le passage par des structures d'accueil présente un profil un peu différent. La migration apparaît bien comme un risque de rupture de la formation, mais ceux qui la vivent sont proportionnellement moins nombreux à rejoindre Cap Formations. La forte mobilité de cette population, plusieurs fois observée (Rastoldo, Wassmer, Evrard et Kaiser, 2013 ; Rastoldo et Petrucci, 2015) peut probablement expliquer une partie cette différence, que la mobilité soit choisie ou forcée. Il est également possible que ces jeunes recourent moins fréquemment à cette structure. Enfin, le statut légal peut aussi être un obstacle : les jeunes pris en charge à Cap Formations doivent pouvoir légalement effectuer un apprentissage dual (cf. Figure 2).

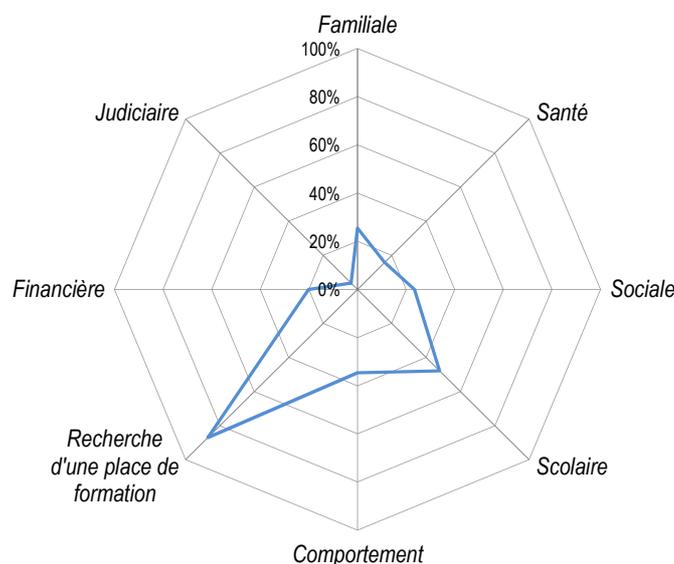
Les problématiques d'entrée

À l'arrivée dans le dispositif, les case managers relèvent les problématiques des jeunes qu'ils reçoivent à l'aide d'une typologie succincte en huit catégories qui recense les difficultés à trouver une place de

formation : les difficultés scolaires, les difficultés comportementales, les difficultés familiales, les problèmes de santé, les difficultés sociales, les difficultés financières et enfin les problèmes judiciaires. Cette typologie permet d’ajouter au portrait des jeunes de Cap Formations des indications sur les difficultés extérieures au processus de formation (problèmes sociaux, financiers ou de santé p. ex.). Ces informations complètent la compréhension de la situation des jeunes en rupture de formation dans la mesure où les facteurs qui conduisent au décrochage sont souvent une combinaison de facteurs à la fois exogènes et endogènes au système de formation (Blaya, 2010 ; Gilles et al., 2012).

Deux limites sont cependant à considérer. En premier lieu, cette information manque parfois, notamment pour les jeunes qui sont passés auparavant par le dispositif Tremplin-Jeunes pour lesquels cette typologie n’a généralement pas été utilisée. En second lieu, ce « diagnostic d’entrée » est établi au moment de l’arrivée du jeune. Il reflète donc la situation telle qu’elle ressort des premiers entretiens et est susceptible d’évoluer au fur et à mesure du suivi, que ce soit par l’apparition, voire le dépassement de certaines difficultés ou par l’évolution du dialogue entre le case manager et le jeune, faisant apparaître de nouvelles facettes de sa situation.

Figure 6. Les problématiques recensées à l’entrée de Cap Formations

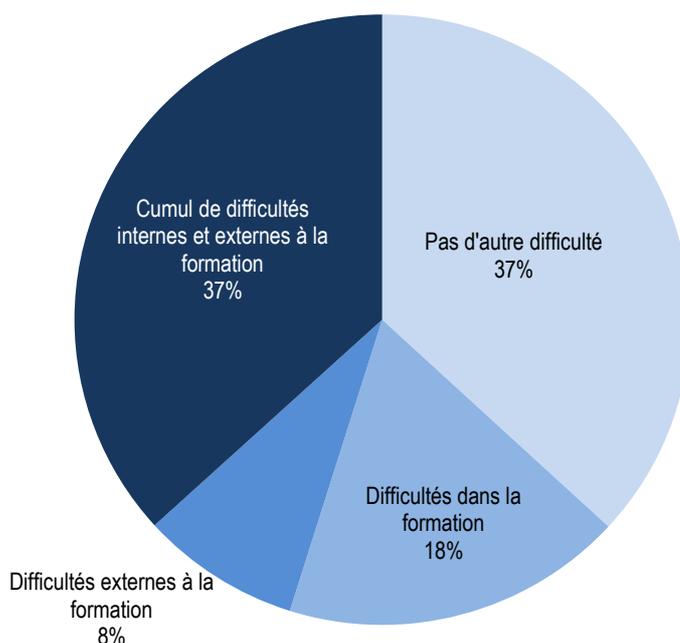


Exemple de lecture : selon le diagnostic d’entrée, 48% des jeunes de Cap Formations présentent des difficultés scolaires.

Source : Casenet

La problématique majeure recensée est la recherche d’une place de formation qui constitue l’objet essentiel du dispositif. Dans quasiment la moitié des cas, les jeunes sont en difficultés scolaires et dans un cas sur trois, des problèmes de comportement sont également relevés. Rupture de la formation associée à un niveau scolaire déficient, accompagnée de comportements inadéquats constituent les problématiques les plus couramment diagnostiquées à l’entrée du dispositif. Les difficultés familiales, sociales et financières concernent chacune entre un quart et un cinquième des jeunes (respectivement 25%, 24% et 20%). Plus rarement, environ 15% des jeunes semblent avoir des soucis de santé et seulement 4% ont des problématiques impliquant des procédures judiciaires. On retrouve la combinaison des facteurs de rupture : un déficit de compétences scolaires et comportementales, associé dans certains cas à des situations personnelles, sanitaires et sociales compliquées.

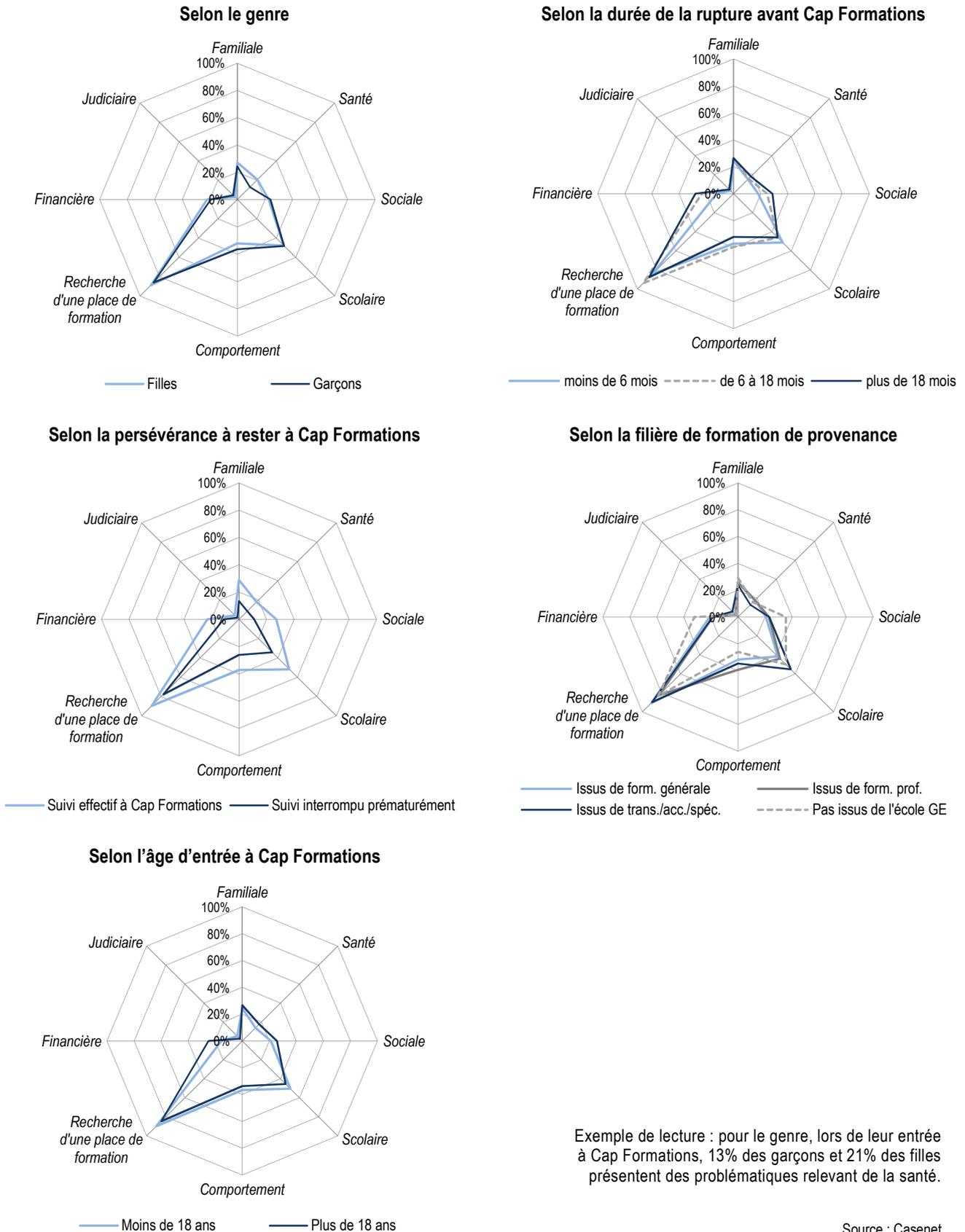
Figure 7. Typologie simplifiée des problématiques recensées à l'entrée de Cap Formations



Source : Casenet

En agrégeant les huit dimensions « diagnostiques » de l'entrée à Cap Formations, plus du tiers des jeunes (37%) n'ont pas d'autre problématique recensée que la recherche d'une place de formation, 18% connaissent en plus des difficultés de type scolaire (en termes de niveau scolaire ou de comportement), 8% ont des difficultés externes à la formation (problème de santé ou difficultés sociales, financières ou familiales, plus rarement judiciaires) et près de quatre sur dix (37% également) cumulent difficultés externes et internes à la formation en plus de chercher une solution de formation. Pour près des deux tiers des jeunes qui fréquentent Cap Formations, la situation initiale est décrite comme un système de difficultés que le jeune doit surmonter pour retrouver le chemin d'une formation.

Figure 8. Les problématiques recensées à l'entrée de Cap Formations selon le genre, la durée de la rupture avant l'entrée à Cap Formations, la persévérance à rester à Cap Formations, la dernière formation fréquentée et l'âge d'arrivée à Cap Formations



Globalement, les problématiques recensées ont la même allure dans tous les cas. Les problèmes des jeunes qui s'adressent à Cap Formations sont assez comparables quelles que soient les sous-populations considérées. Quelques nuances apparaissent cependant. Les filles sont plus nombreuses à déclarer des problèmes de santé (20% vs 13% pour les garçons). Par ailleurs, lorsque l'interruption de la formation est longue (plus de six mois), les difficultés sociales et financières sont plus prégnantes (28% et 23% après une rupture de plus de 18 mois vs 18% et 12% après une rupture de moins de six mois). Une durée de rupture longue qui ne débouche pas sur un emploi stable (raison de l'orientation vers Cap Formations) augmente ainsi le risque de difficultés d'insertion. En outre, les jeunes qui ont interrompu rapidement leur participation à Cap Formations présentent un taux de difficultés moindre que ceux qui poursuivent le suivi (le périmètre de difficultés des jeunes qui renoncent à Cap Formations est inscrit dans celui de ceux persévèrent), signe possible que l'interruption du suivi est le fait de jeunes en difficultés moindres qui pensent plus souvent pouvoir se passer, après l'avoir partiellement testé, d'un tel encadrement. C'est peut être également dû au fait que l'interruption prématurée ait limité la possibilité d'établir précisément ce diagnostic d'entrée. On constate aussi que les jeunes issus des formations généralistes sont un peu moins souvent confrontés à des difficultés autres que la recherche d'une place de formation. Ceux qui proviennent d'une filière professionnelle sont un peu dans le même cas sauf une prégnance plus grande de difficultés comportementales (à près de 40%), alors que les difficultés scolaires sont plus marquées chez les jeunes issus des structures de transition (plus de 55%). Enfin, les jeunes qui fréquentent Cap Formations et qui n'étaient pas en formation au DIP genevois se caractérisent par une plus grande proportion de difficultés sociales et financières (pour respectivement 35% et 32% d'entre eux). L'âge d'entrée apporte aussi quelques nuances. Les plus jeunes (moins de 18 ans) sont davantage caractérisés par des difficultés scolaires et comportementales, alors que les plus âgés connaissent un peu plus fréquemment des difficultés sociales, financières, familiales et de santé.

4.3 Entrée à Cap Formations

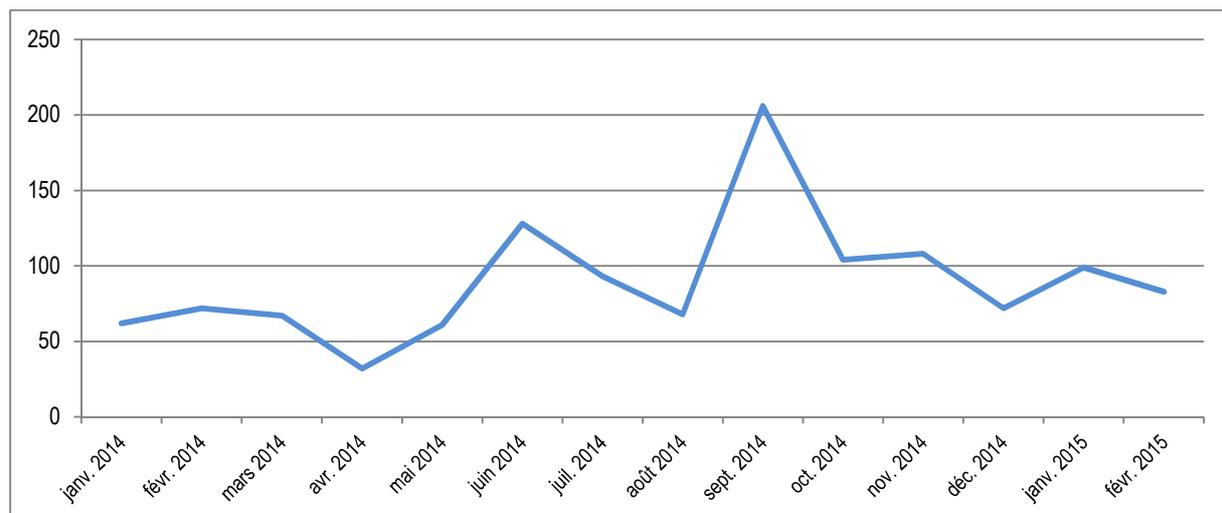
Les modalités d'accès à Cap Formations renseignent les articulations entre la problématique du décrochage scolaire et le dispositif de suivi.

Le calendrier des entrées

Cap Formations est une structure accessible durant toute l'année civile, y compris durant les vacances scolaires. De cette manière, le dispositif propose une disponibilité calquée sur le moment où les jeunes en rupture pensent avoir besoin d'un soutien (ce qui ne dépend pas toujours du calendrier scolaire) et non pas sur l'organisation annuelle du système de formation. Effectivement, environ 160 jeunes se sont inscrits durant les mois de juillet et août 2014. Ce nombre montre l'utilité d'une offre accessible en tout temps qui permet de limiter le temps de latence entre la décision du jeune (ou de son entourage) de se faire aider et la possibilité réelle d'accéder à une telle aide.

Néanmoins, les fluctuations des inscriptions à Cap Formations restent en partie liées à la rythmique scolaire. Septembre surtout, mais également juin, octobre et novembre sont les mois qui connaissent le plus grand nombre d'inscriptions, alors que les interruptions de formation se déroulent d'une manière plus échelonnée (Petrucci et Rastoldo, 2014). Le passage d'une année à l'autre est probablement une période critique pour les jeunes en rupture de formation, qui correspond au moment où les jeunes décrocheurs voient arriver une nouvelle année scolaire (période de confirmation des inscriptions ou du début usuel des apprentissages en alternance), sans que leurs souhaits de reprise de formation ne soient concrétisés.

Figure 9. Nombre de jeunes entrant dans le dispositif Cap Formations, par mois

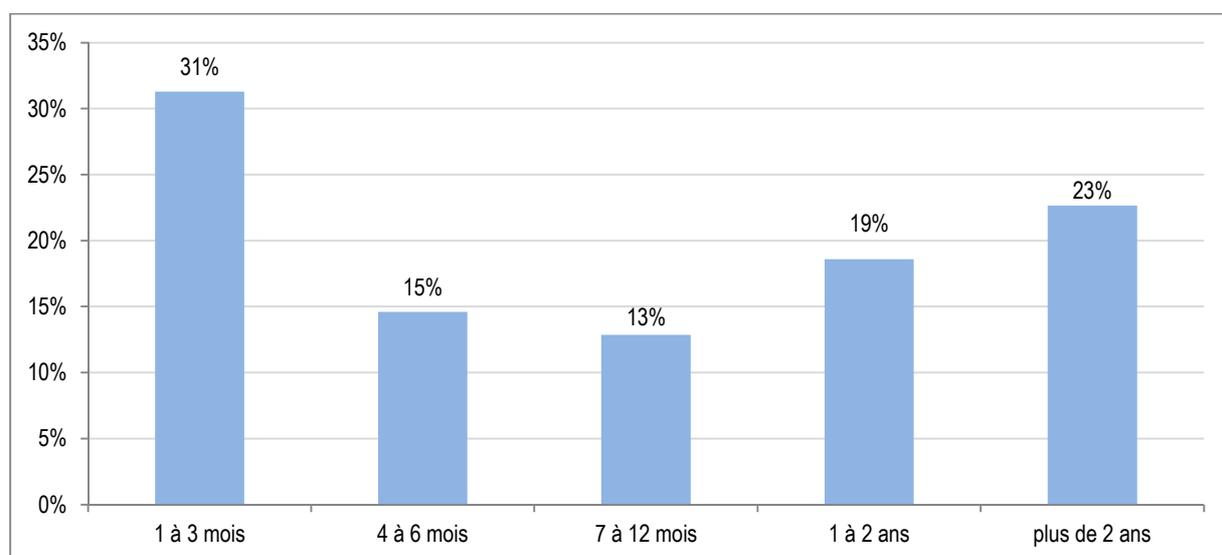


Source : Casenet

La durée écoulée entre l'interruption de la formation et l'entrée à Cap Formations

Venir, ou être dirigé à Cap Formations après un décrochage peut prendre un temps relativement long. Certains jeunes vont, dans un premier temps, chercher à retrouver une formation par leurs seuls moyens et ce n'est qu'après ces tentatives infructueuses, souvent lors du passage à l'année scolaire suivant leur interruption, qu'ils vont chercher une aide. Une partie des jeunes passent par d'autres structures d'aide ou d'orientation. Pour qu'ils s'adressent directement à Cap Formations, il faut qu'ils aient connaissance de l'existence du dispositif ou qu'ils aient reçu le conseil de s'y diriger. Enfin, il faut encore qu'ils jugent cette structure utile pour leur situation et acceptent d'entreprendre les démarches qu'elle requiert. D'une manière générale, après une rupture de formation, les jeunes connaissent des parcours assez complexes, avec une multiplication des tentatives de reprise d'une formation, de travail (sans qualification certifiée) et de recherche d'emploi. Les parcours de ces jeunes sont donc souvent émaillés de solutions transitoires qui parfois se succèdent ou s'imbriquent (Rastoldo, Amos et Davaud, 2009). Plus rarement, certains connaissent des trajectoires les menant vers une forme de marginalisation sociale (précarisation et parfois exclusion).

Figure 10. Durée entre la rupture de formation et l'entrée à Cap Formations

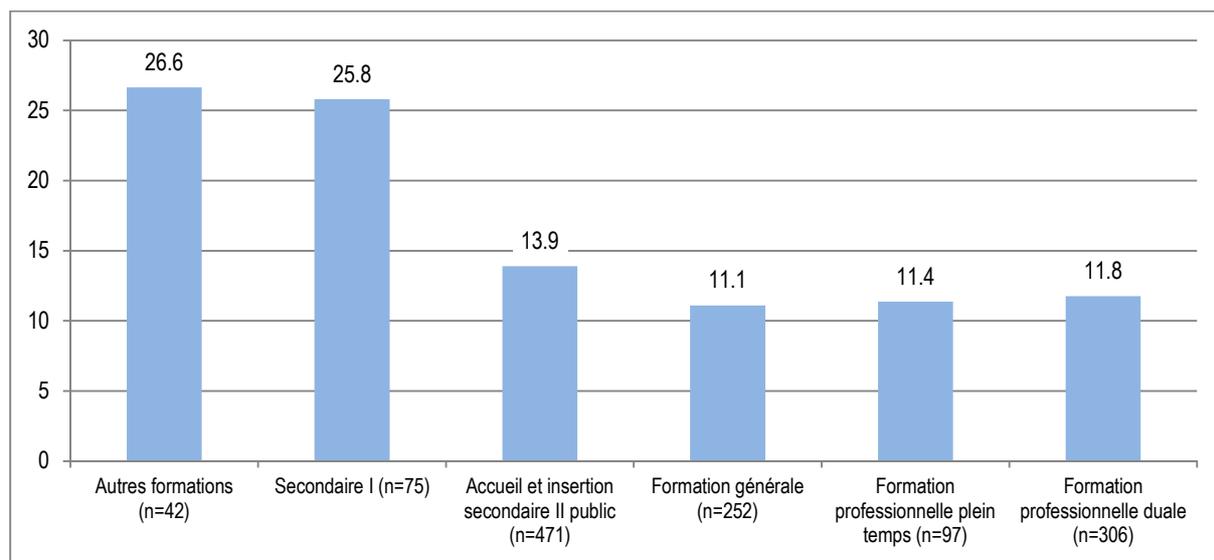


Source : nBDS/Casenet

Un quart des jeunes de Cap Formations arrive très rapidement après leur décrochage, la moitié dans les sept mois et un dernier quart s'inscrit dans cette structure deux ans ou plus après l'interruption de leur formation¹⁹.

L'analyse de cette durée, selon le type de formation interrompue, montre une répartition assez stable pour les jeunes en provenance d'une filière de l'enseignement secondaire II. En revanche, pour les jeunes en provenance du niveau secondaire I et d'autres formations (majoritairement des structures de l'enseignement spécialisé), on constate un temps plus important avant le recours à Cap Formations.

Figure 11. Durée en mois entre la rupture de formation et l'entrée à Cap Formations, selon la formation interrompue



Source : nBDS/Casenet

En considérant le profil de difficultés établi à l'entrée de Cap Formations, il ressort que ceux qui présentent des difficultés d'ordre scolaire uniquement (niveau scolaire et comportement) tendent à venir à Cap Formations plus rapidement que ceux dont les difficultés sont, exclusivement ou également, externes à l'école (difficultés sociales, financières, familiales ou de santé)²⁰.

Le temps entre la rupture de formation et l'arrivée à Cap Formations est sensiblement plus long pour les jeunes qui sont dans une situation plus difficile (soit qu'ils n'aient pas réussi à intégrer une formation de niveau secondaire II ou qu'ils aient été dans l'enseignement spécialisé, soit qu'ils présentent des difficultés autres que scolaires à leur arrivée). On peut évoquer par hypothèse le passage par d'autres instances d'aide ou la difficulté à faire la démarche pour entrer dans ce dispositif, mais nous n'avons pas d'informations suffisantes pour discuter ce fait. Sauf à relever que cette situation est conforme à une précédente étude sur les ruptures de formation. Lorsqu'un jeune attribue son décrochage à des difficultés scolaires, la reprise de formation est plus fréquente que lorsqu'il l'attribue à des difficultés personnelles (Petrucci et Rastoldo, 2015).

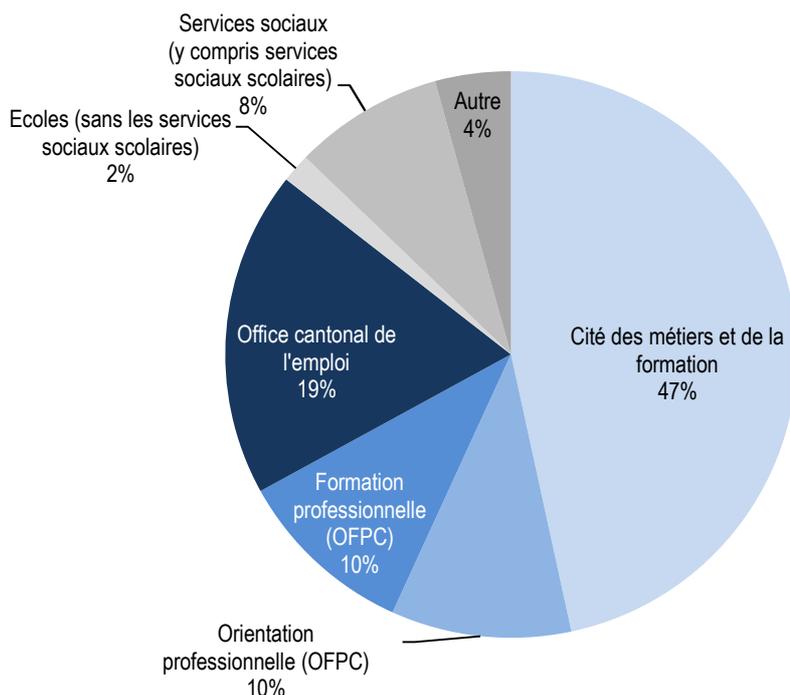
L'accès à Cap Formations

Cap Formations est accessible par plusieurs modalités. Soit le jeune se présente directement, en principe à la Cité des métiers qui est le guichet d'entrée en libre accès et sans rendez-vous préalable, soit il peut être envoyé par une autre instance qu'il a déjà fréquentée et qui a peut-être déjà initié le processus de suivi.

¹⁹ Écarts interquartiles calculés à partir de la durée entre l'interruption de la formation et l'entrée à Cap Formations. La moyenne n'a que peu de sens car elle est fortement affectée par quelques sujets qui ont connu une interruption très longue.

²⁰ Anova entre la durée de rupture et le profil de difficulté, $p < 0.05$.

Figure 12. Modalités d'accès à Cap Formations



Source : Casenet

Dans près de la moitié des cas, les jeunes arrivent à Cap Formations en passant par la Cité des métiers. C'est à la fois le signe de la bonne visibilité de la Cité des métiers auprès des jeunes et de la demande importante de ces derniers. Cependant, selon un entretien avec la directrice de Cap Formations (Ginet Babel, 2015), l'entrée par la Cité des métiers cache certaines limites des collaborations interinstitutionnelles. Dans l'idéal, l'envoi d'un jeune à Cap Formations par un autre dispositif devrait s'accompagner d'un entretien de transfert permettant un échange d'informations sur sa situation, et un accompagnement dans le transfert (et donc être enregistré comme provenant de telle ou telle institution). Dans les faits, il est probable qu'une partie des transferts à Cap Formations soient simplement réalisés en envoyant le jeune s'inscrire à la Cité des métiers. Dans ce cas, le lien interinstitutionnel repose sur le jeune lui-même, ce qui peut constituer un risque. En effet, il est possible que certains ne fassent pas la démarche jusqu'au bout.

Environ 20% des jeunes de Cap Formations sont envoyés, à part égale, par l'orientation professionnelle ou l'Office de la formation professionnelle, deux instances de l'OFPC. Le lien important entre l'Office de la formation professionnelle et Cap Formations (10% des entrées) reflète la forte articulation avec la formation duale, particulièrement en regard du lien plus ténu avec les écoles à plein temps qui n'apparaissent que rarement dans cette articulation (2%, voire 4% des modalités d'accès recensées, en comptant les services sociaux scolaires), ces dernières ayant notamment d'autres instances de suivi des jeunes en risque de rupture (cf. point 3.4). Au total, près de sept jeunes sur dix arrivent à Cap Formations via une instance active dans le cadre de l'OFPC.

Par ailleurs, l'OCE est à l'origine de près de 20% des inscriptions à Cap Formations. Cette instance, fondatrice du dispositif, y participe fortement et les protocoles de collaboration développés depuis le début semblent assurer le passage de relais entre ces deux instances. Différents services sociaux, qu'ils soient cantonaux, communaux ou scolaires jouent également un rôle de dispositif relais entre les jeunes en rupture et Cap Formations et participent à 8% des entrées. Dans les autres cas (4%), l'arrivée à Cap Formations est le fait d'autres administrations (cantonales ou communales), de l'entreprise formatrice, ou souvent il s'agit de jeunes qui s'adressent directement à Cap Formations notamment parce qu'ils ont déjà bénéficié d'un suivi et qu'ils souhaitent le reprendre. Notons encore que depuis l'intégration de l'Hospice général à Cap Formations en octobre 2015, les liens entre ces deux

institutions se sont renforcés et il est possible que davantage de jeunes soient inscrits à Cap Formations par ce biais.

L'entrée non confirmée à Cap Formations

Sur les 1285 jeunes entrant dans l'analyse, 264 ont interrompu ou n'ont pas confirmé leur participation à Cap Formations :

- 32 ont été pris en charge par une autre institution ;
- 5 n'avaient en fait pas besoin de soutien (selon le case manager) ;
- 8 ont déclaré ne plus être à Genève ;
- 219 ont décidé de ne pas poursuivre (ou de ne pas confirmer) leur participation.

17% des jeunes (219 sur 1285) qui ont fait l'objet d'une inscription à Cap Formations ne persévèrent pas dans ce dispositif. Les motifs relevés sont, pour certains, la volonté de ne pas reprendre une formation de niveau secondaire II ou le souhait de trouver un emploi, pour d'autres le refus exprimé de poursuivre le protocole de Cap Formations, mais pour la plupart cette interruption est constatée par l'absence répétée des jeunes aux rendez-vous et par l'absence de réponses aux sollicitations de leur case manager.

Comme dans le cas de l'interruption de la formation, il est très difficile de connaître les raisons exactes qui poussent les jeunes à renoncer, notamment parce que leur participation est facultative, étant donné qu'ils ne sont plus astreints à l'obligation scolaire. Ils ne sont donc pas obligés de justifier ce renoncement. Il est probable que pour certains d'entre eux une mobilité (qu'ils n'ont pas annoncée), une prise d'emploi, ou le souhait d'en trouver un, expliquent ces situations. Rappelons que les jeunes qui ne poursuivent pas dans Cap Formations ont un profil de difficultés moindre que ceux qui restent dans le dispositif, signe possible, pour certains, de ressources plus grandes ou d'un diagnostic avorté (cf. point 4.2).

Il est cependant possible que des jeunes jugent les conditions d'un suivi tel que le prévoit ce dispositif trop contraignantes en regard de la manière dont ils perçoivent leur situation. Cap Formations est largement ouvert, mais nécessite un engagement explicite (contractualisation), l'accomplissement d'un plan de retour en formation qui peut comprendre plusieurs étapes et être long, un suivi régulier et donc un certain niveau de contrôle (cf. point 3.3). Les entretiens réalisés avec les jeunes et des exemples recensés dans la littérature (Molgat et Vultur, 2009 ; Vultur, 2005) suggèrent d'autres pistes pour expliquer l'abandon du suivi. Premièrement, certains jeunes pourraient interrompre leur participation par déception lorsque l'aide ne débouche pas rapidement sur une solution de formation et que leur expérience à Cap Formations confirme une trajectoire d'échec. Deuxièmement, l'incompatibilité entre la représentation que les jeunes se font du processus de retour en formation et le processus tel qu'il est conçu par Cap Formations pourrait les démobiliser dans leur participation. Troisièmement, dans certains cas la pratique d'accompagnement des conseillers ne correspondrait pas aux attentes des jeunes, que ce soit en termes d'encadrement (perçu comme trop souple ou trop rigide) et d'autonomie, ou en termes de relations interpersonnelles (entente ou mésentente). Enfin, des jeunes ayant eu des expériences négatives avec les institutions scolaires ou divers dispositifs d'aide pourraient se désengager rapidement lorsque les échanges avec leur conseiller leur semblent reproduire ces expériences (sentiment d'incompréhension, d'injustice, voire de stigmatisation). Sans invalider le protocole de suivi de Cap Formations (qui est accepté par plus de 80% des jeunes qui s'y présentent), ces situations montrent l'importance d'un maillage pluriel d'offres d'aide pour les jeunes en rupture. Il est probable que des structures fonctionnant selon d'autres règles, notamment la libre adhésion, soient pour certains jeunes plus adaptées ou même un préalable nécessaire à l'entrée dans un dispositif de suivi plus formalisé.

La proportion de décrocheurs qui passent par Cap Formations

L'appareillement des données concernant les ruptures de formation avec celles qui concernent les jeunes qui passent par le dispositif de Cap Formations permet un regard sur la capacité de ce dispositif à accueillir effectivement les jeunes qui interrompent prématurément leur formation.

Cet appareillement est partiel. Il se base sur les jeunes qui, durant les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015, étaient inscrits en début d'année dans une formation de niveau secondaire II, qui l'ont quittée avant la fin de l'année et qui n'ont pas repris de formation l'année scolaire suivante (respectivement au 15 novembre 2014 et 2015), sachant qu'ils étaient résidents à Genève, sans diplôme préalable, âgés de moins de 25 ans et qu'ils n'avaient pas annoncé de mobilité géographique (dans un autre canton ou un autre pays). Cette population correspond à la population de l'étude sur les interruptions de la formation effectuée dans le cadre de l'observatoire des ruptures scolaires (Petrucci et Rastoldo, 2015).

Cet appareillement ne comprend pas les interruptions prématurées de formation interannuelles, ni celles des jeunes non-résidents qui fréquentaient une formation à Genève. Le caractère partiel de cet appareillement est dû à la précision des informations actuellement disponibles qui se fondent sur l'exploitation des registres scolaires du DIP (documentation des interruptions prématurées de la formation).

Figure 13. Proportions des décrocheurs qui passent par Cap Formations

		Passé par le dispositif Cap Formations		
		Au 30 septembre 2014	Au 13 mars 2015	Au 12 janvier 2016
Jeunes interrompant prématurément leur formation de niveau secondaire II durant l'année scolaire, et qui n'en ont pas repris une l'année suivante	2013-2014 (N = 478)	16% (au début de l'année t+1)	29% (au milieu de l'année t+1)	36% (au milieu de l'année t+2)
	2014-2015 (N = 474)	--	18% (vers la fin de l'année t)	40% (au milieu de l'année t+1)

Exemple de lecture : sur les 478 jeunes qui ont interrompu leur formation durant l'année 2013-2014, 16% sont passés par Cap Formations avant le 30 septembre 2014, soit au début de l'année scolaire suivante (t+1), et 29% avant le 13 mars 2015.

Source : Casenet

L'évolution des taux de passage des jeunes qui interrompent leur formation durant l'année scolaire, sans en reprendre une l'année suivante et qui passent par le dispositif Cap Formations, montre quelques tendances.

Le taux augmente avec le temps, signifiant que l'arrivée à Cap Formations ne se fait souvent pas directement après l'interruption d'une formation. Il est probable que de nombreux jeunes cherchent par eux-mêmes un retour en formation sans recourir à un dispositif de soutien (et le trouvent effectivement pour une petite moitié d'entre eux) ; ce n'est qu'après le début d'une nouvelle année scolaire que ceux qui restent sans formation se dirigent plus fréquemment vers le dispositif Cap Formations. Ceci confirme l'observation du temps relativement long constaté entre l'interruption de la formation et l'inscription à Cap Formations.

Les jeunes qui ont interrompu leur formation durant l'année scolaire 2014-2015 se dirigent plus rapidement et en plus grand nombre vers le dispositif Cap Formations que ceux de l'année 2013-2014. C'est un effet probable de l'élargissement du champ d'action du dispositif (p. ex. intégration des mesures de Tremplin-Jeunes) et de l'accroissement de sa visibilité et de son utilité. Aller à Cap Formations est une démarche qui se « normalise » pour les jeunes qui interrompent prématurément leur formation et qui en recherchent une nouvelle. Cela illustre l'intégration de cette structure dans l'ensemble des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire.

Cap Formations prend une place numériquement importante (et grandissante) comme mesure de soutien, puisqu'environ quatre jeunes décrocheurs sur dix passent par le guichet de Cap Formations durant la première moitié de l'année scolaire qui suit la rupture de formation.

4.4 Mesures proposées

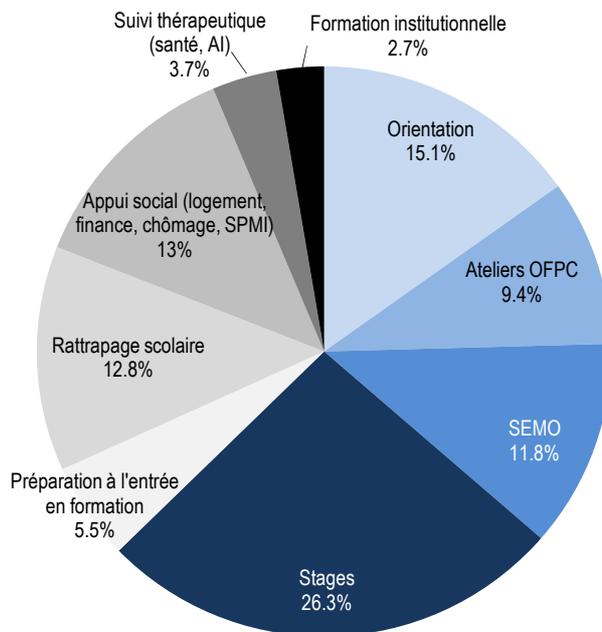
L'analyse des mesures de retour à la formation est réalisée par deux approches successives, qui renseignent chacune sur des aspects différents du dispositif, de son fonctionnement interne et interinstitutionnel et des jeunes qui bénéficient de cet appui. Dans un premier temps, l'analyse des mesures seules aborde les activités de Cap Formations et son inscription dans un réseau de soutien auquel participent d'autres instances ayant chacune des rôles spécifiques. Dans un second temps, l'analyse de l'attribution de ces mesures permet de mieux saisir l'élaboration du suivi en fonction des difficultés diagnostiquées et l'individualisation de l'accompagnement vers une reprise de formation.

Mesures de suivi et collaborations interinstitutionnelles

L'analyse des mesures fournies aux personnes suivies par de Cap Formations permet d'aborder deux principales questions : celle des activités du dispositif d'une part, et celle de ses relations et échanges avec les autres acteurs impliqués dans la prise en charge de la rupture et la reprise de formation d'autre part. Concernant le fonctionnement de l'interinstitutionnalité, cette analyse est cependant partielle puisque la mention du recours à différents prestataires, si elle renseigne sur les liens entre le dispositif et d'autres acteurs du réseau, n'informe ni sur l'intensité des liens ni sur leur qualité. Par ailleurs, elle met uniquement en évidence les interactions documentées entre Cap Formations et ses partenaires, ce qui n'exclut pas l'existence d'autres échanges qui échappent à l'analyse.

Tous les jeunes inscrits à Cap Formations bénéficient d'un suivi individualisé. Outre cette mesure, le dispositif donne principalement accès à des prestations qui visent directement la reprise d'une formation (soit 83% des mesures, N=1803) : stages (26%), orientation professionnelle (15%), rattrapage scolaire (13%), SEMO (12%), ateliers (recherche d'une place de formation, préparation du CV...) (9%), préparation à l'entrée en formation (5%) et suivi en cours de formation institutionnelle (3%). Cap Formations propose aussi une prise en charge plus globale puisque 17% des mesures concernent un appui social (13%) ou un suivi thérapeutique (4%).

Figure 14. Mesures proposées par Cap Formations



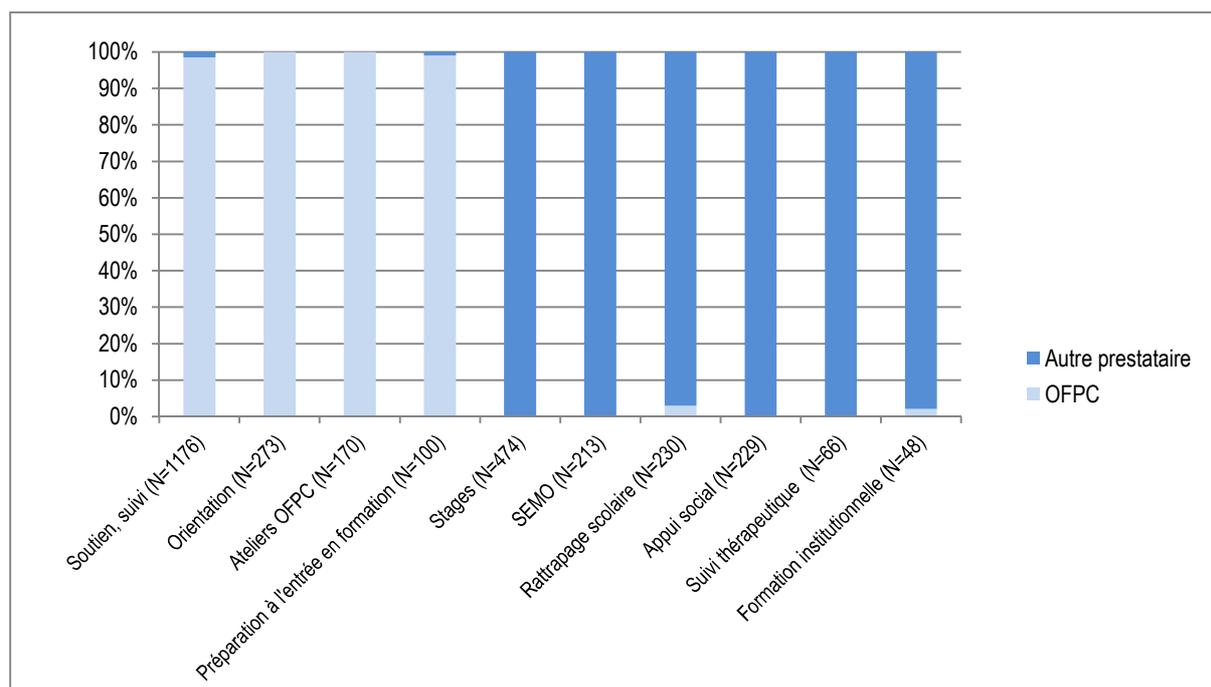
Source : Casenet

Ces mesures sont fournies par différents prestataires. Outre ceux directement rattachés à l’OFPC (Evascol, Projet Apprentis et Tremplin-Jeunes), Cap Formations a pour partenaires d’autres services du DIP (établissements de la petite enfance, Service de protection des mineurs, Service d’autorisation et de surveillance des lieux de placement) et de l’État de Genève (EMS, HUG, OCE, OAI, Hospice général). Cap Formations collabore aussi avec neuf dispositifs communaux ou intercommunaux genevois²¹. Par ailleurs, Cap Formations a pour partenaires des fondations et des associations²². Enfin, différentes entreprises privées sont intégrées au réseau du dispositif en tant que lieux de formation ou d’accueil de stagiaires.

L’analyse des mesures fournies par prestataire indique que les tâches sont clairement réparties entre les acteurs du réseau institutionnel de Cap Formations. Ce constat est particulièrement visible lorsqu’on distingue les prestataires directement liés à l’OFPC des autres prestataires. Ainsi, l’orientation et les ateliers OFPC sont des mesures intégralement fournies par l’OFPC, alors que le suivi individualisé et la préparation à l’entrée en formation font intervenir très marginalement d’autres partenaires. Le suivi est réalisé dans neuf cas par des dispositifs communaux²³, dans quatre cas par le Rotary Club, dans trois cas par des réseaux personnels et dans deux cas par l’association Païdos. Quant à la préparation à l’entrée en formation, elle est dispensée par le Rotary Club dans un seul cas.

Les autres mesures sont largement déléguées à d’autres partenaires : l’OFPC ne fournit pas de SEMO, de stage, d’appui social ni de suivi thérapeutique ; dans une très faible mesure (sept cas) il offre cependant des mesures de rattrapage scolaire.

Figure 15. Mesures proposées par des prestataires internes et externes à l’OFPC



Source : Casenet

²¹ Les structures suivantes sont citées durant la période d’observation : Service de la cohésion sociale de Vernier, VIA Genève, UAC Genève, Action Trois-Chêne pour l’emploi, TSHM Plan-les-Ouates, Contact Emploi Jeunes à Lancy, Antenne Emploi Veyrier, TSHM Carouge, BUPP ville d’Onex. D’autres dispositifs seront sans doute amenés à intégrer le réseau de Cap Formations à mesure du développement des collaborations avec les communes genevoises.

²² Les associations suivantes sont citées : ARA, Caritas, Kultura, Point du jour, Réalise, la Communauté de l’Arche, la Fondation Foyer-Handicap, la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), l’Université ouvrière de Genève, l’IFAGE, les institutions Astural, le Rotary Club ainsi que les SEMO de la Croix-Rouge, l’OSEO et le SEMOLAC. Ces partenariats sont destinés à évoluer en fonction de l’extension du périmètre de Cap Formations.

²³ Parmi eux, sept ont été annoncés directement par la Cité des métiers, un par le SPMI et un par les services sociaux. Bien que les données ne confirment pas l’hypothèse de la poursuite, déléguée à une commune, d’un suivi déjà entamé par cette même commune, elles ne permettent pas non plus de totalement la rejeter.

Les données n'indiquent donc pas de concurrence entre des prestataires internes et externes à l'OFPC dans la mise en œuvre des mesures destinées à favoriser le retour en formation. En outre, Cap Formations se positionne non seulement comme un dispositif qui organise l'accès à ces mesures et les coordonne, mais en tant que prestataire à part entière puisqu'une majorité des mesures (57%) est dispensée par l'OFPC. Enfin, l'activité de l'OFPC concerne essentiellement le suivi individualisé (68%), l'orientation (16%)²⁴, les ateliers (10%) et la préparation à l'entrée en formation (6%) (N=1709).

L'analyse des mesures fournies par les acteurs externes montre aussi une spécialisation des prestataires. Celle-ci n'est cependant pas aussi forte selon le type de mesure considéré.

Ainsi, les SEMO sont pour l'essentiel fournis par deux acteurs, soit la Croix-Rouge genevoise (51%) et l'OSEO (39%) – les 10% restants sont pour l'essentiel dispensés par le SEMOLAC (N=213). Ceux-ci proposent une mesure standard d'une durée identique et avec des méthodes de suivi très similaires. La seule différence semble tenir aux types d'ateliers proposés : les trois SEMO en offrent dans la menuiserie et dans l'informatique/bureautique/multimédias mais la Croix-Rouge y ajoute un atelier en techniques d'expression, l'OSEO un atelier « do it yourself » et le SEMOLAC propose aussi des ateliers dans les domaines forestier, cuisine et mécanique.

Le rattrapage scolaire (N=230) présente une configuration similaire avec deux principaux prestataires, soit l'UOG (55%) et l'ARA (30%). Ceux-ci offrent un soutien de même contenu mais de forme différente (collective à l'UOG et individuelle à l'ARA). De façon plus marginale, l'aide scolaire d'une part (9%) et, d'autre part, l'OFPC, l'association Kultura, une entreprise privée et la famille ou des réseaux (6%) dispensent aussi cette mesure.

De son côté, l'appui social est presque toujours étatique et fait principalement intervenir quatre acteurs : l'OCE (31%), l'Hospice général (31%), d'autres formes d'aide sociale (24%) et le SPMI (7%). Plusieurs autres prestataires (communes, OAI, FOJ, Astural et SASLP²⁵) fournissent aussi un tel appui, mais dans une très faible mesure (7%) (N=229).

Le suivi thérapeutique est essentiellement le fait d'une médecine de ville (73%) (cabinets médicaux généralistes et spécialistes, psychologues, etc.) et, moins souvent, hospitalière (18%). À noter que d'autres prestataires, comme la Fondation Phénix et le SPMI, effectuent aussi un tel suivi (9%) (N=66).

Les stages et la formation institutionnelle constituent des mesures à part, non seulement en raison de leur contenu – elles confrontent directement le jeune au monde du travail et de la formation – mais aussi de par le nombre important de prestataires qu'elles impliquent. Dans une large majorité des cas (79%), la formation institutionnelle (CFC, AFP ; N=48) est dispensée par des entreprises privées actives notamment dans les domaines du commerce de détail, de la construction et de la santé (cabinet dentaire). Plus rarement, et uniquement pour les formations en atelier d'apprentissage (16,7%), interviennent l'entreprise d'insertion Réalise, la fondation Qualife et l'association Astural. Enfin, l'OFPC apparaît comme prestataire pour une personne effectuant une mesure de formation continue et les HUG accueillent un apprenti (4%).

Quant aux stages, neuf sur dix (91%) ont lieu en entreprise, 6% en structure étatique ou paraétatique²⁶ et 3% en association ou fondation²⁷ (N=474). Les structures étatiques et paraétatiques et, dans une moindre mesure, les associations et fondations proposent essentiellement des stages dans le domaine de la santé et du social (21% de tous les stages²⁸, N=266²⁹), alors que les entreprises privées offrent

²⁴ L'orientation est fournie dans près de deux tiers des cas par Evascol (62%), un quart par Tremplin-Jeunes (27%), dans près d'un cas sur dix par l'OFPC (8%) et plus marginalement par Projet Apprentis (3%) (N=273).

²⁵ SPMI : Service de protection des mineurs ; OAI : Office de l'assurance-invalidité ; FOJ : Fondation officielle pour la jeunesse ; SASPL : Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement.

²⁶ Les structures étatiques ou paraétatiques sont principalement des espaces d'accueil de la petite enfance (21 mesures) ; les établissements médico-sociaux et les HUG ont accueilli trois stages chacun.

²⁷ Les associations et fondations accueillant des stages sont : Caritas (4), le foyer la Corolle (1), le foyer de l'Arche (1), la fondation Foyer-Handicap (1), l'association Point du jour (2), l'atelier ABC (1), les ateliers FOJ (1), l'entreprise d'insertion Réalise (2) et l'association ARA.

²⁸ Sur 55 stages dans ce domaine, 40 sont accueillis par des structures étatiques ou paraétatiques.

²⁹ Des informations concernant le domaine du stage n'étaient disponibles que dans 266 cas.

des stages qui se concentrent pour l'essentiel dans le commerce (44%). Plusieurs stages sont aussi réalisés dans les pôles de la construction (12%), de l'hôtellerie, la restauration et les services (10%) et de la technique (10%). De façon plus marginale, les jeunes découvrent aussi le domaine nature et environnement (3%) et les arts (1%).

En large majorité (74%), ces stages sont de courte durée (entre un jour et une semaine) ; ils permettent donc de découvrir un métier sans pour autant se familiariser avec ses pratiques. Les stages d'une semaine à un mois sont 17% et ceux de plus d'un mois 9% (N=261). La durée des stages clôturés durant la période d'observation varie peu en fonction du type de structure qui l'accueille : entreprises privées, structures étatiques ou paraétatiques et associations ou fondations accueillent toutes des stages majoritairement courts, et bien que cette tendance soit plus nette dans le cas des entreprises, les faibles effectifs interdisent toute généralisation.

Le réseau du dispositif Cap Formations est donc à la fois étendu et relativement hétérogène, s'appuyant, quoiqu'à des degrés variables, sur des acteurs aussi divers que des services de l'État à l'échelle du canton et des communes, des services paraétatiques, plusieurs associations et fondations ainsi que de nombreuses entreprises. Ces acteurs interviennent de manière relativement spécialisée selon le type de mesure : alors que le suivi, les ateliers et l'orientation sont presque exclusivement fournis par l'OFPC, les stages impliquent de nombreuses entreprises et des structures paraétatiques, le rattrapage scolaire l'UOG et l'ARA, le suivi thérapeutique les HUG et des prestataires d'une médecine de ville ; enfin l'appui social est le plus souvent dispensé par différents services de l'État. Alors que certaines mesures supposent l'intervention systématique d'un prestataire particulier (Evascol pour l'orientation), d'autres sont susceptibles d'être fournies par plusieurs d'entre eux (l'appui social) mais dans les faits, l'équivalence entre les mesures reste rare : le choix d'un prestataire particulier pour une mesure est, en effet, largement déterminé par la situation, les besoins et les projets de la personne suivie : difficultés personnelles (p. ex. type de suivi thérapeutique), droit à des prestations des assurances sociales (notamment assurance-chômage) ou encore domaine de formation envisagé (commerce, technique, santé-social...).

Des mesures octroyées en fonction du type de difficultés

Comment les mesures dispensées sont-elles associées aux caractéristiques socio-scolaires du public de Cap Formations ? Ce public est particulièrement diversifié (cf. point 4.2) et les mesures émergent de champs fortement différenciés (cf. point 3.4). Cette partie cherche à mettre en évidence cette relation en comparant les profils de mesures qui composent le plan de retour en formation à diverses caractéristiques des jeunes de Cap Formations.

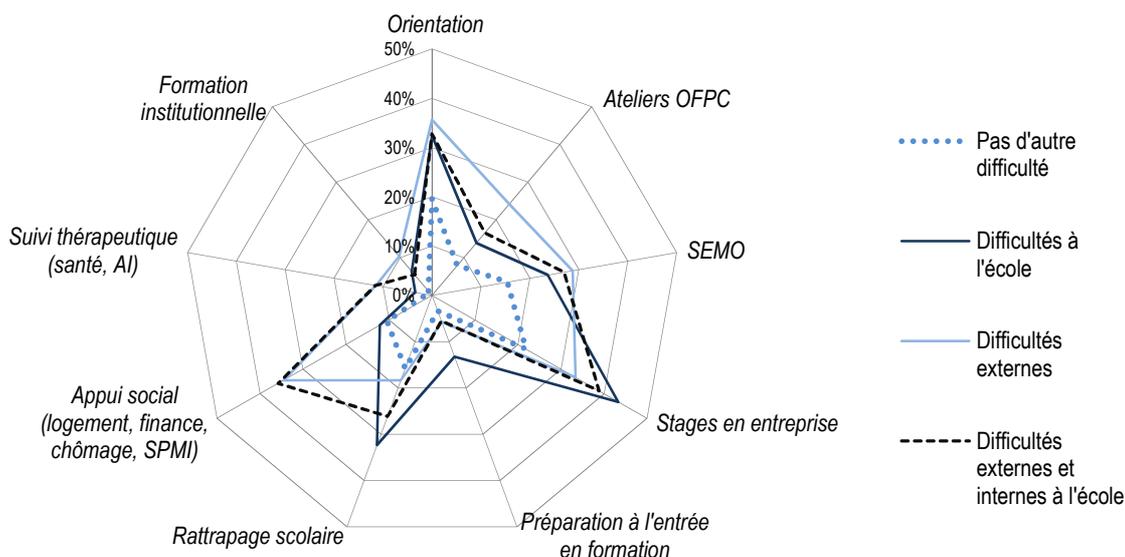
Les jeunes dont le diagnostic à l'entrée de Cap Formations n'indique pas d'autre difficulté que le fait d'avoir interrompu une formation, sont ceux qui bénéficient le moins de mesures, en moyenne 2,2 par personne. Pour eux, les quatre mesures le plus souvent octroyées sont en lien avec des stages en entreprises, le rattrapage scolaire (ARA, OSEO), des mesures d'orientation professionnelle (Evascol, Tremplin-Jeunes ou Projet Apprentis) et le SEMO (d'une durée de six mois au minimum).

Pour ceux qui connaissent principalement des difficultés en lien avec la formation interrompue (scolaires ou comportementales), la même structuration apparaît mais de manière plus prononcée, avec en moyenne 3.6 mesures pour chacun.

En revanche, les jeunes qui connaissent des situations plus complexes, avec des difficultés externes à la formation (sociales, personnelles, familiales, financières), assorties de difficultés dans la formation, nécessitent un accompagnement plus soutenu. Les mesures en lien avec l'appui social et le suivi thérapeutique sont alors plus fréquentes.

On constate, à deux niveaux, une adaptation de la forme du plan de retour en formation au profil de difficultés diagnostiquées à l'arrivée dans cette structure. Elle s'observe d'abord au niveau de l'intensité des mesures proposées (plus nombreuses pour les jeunes montrant des difficultés plus grandes), ensuite au niveau de la variabilité des mesures (correspondance entre types de mesures et types de difficultés).

Figure 16. Mesures octroyées selon le profil de difficultés

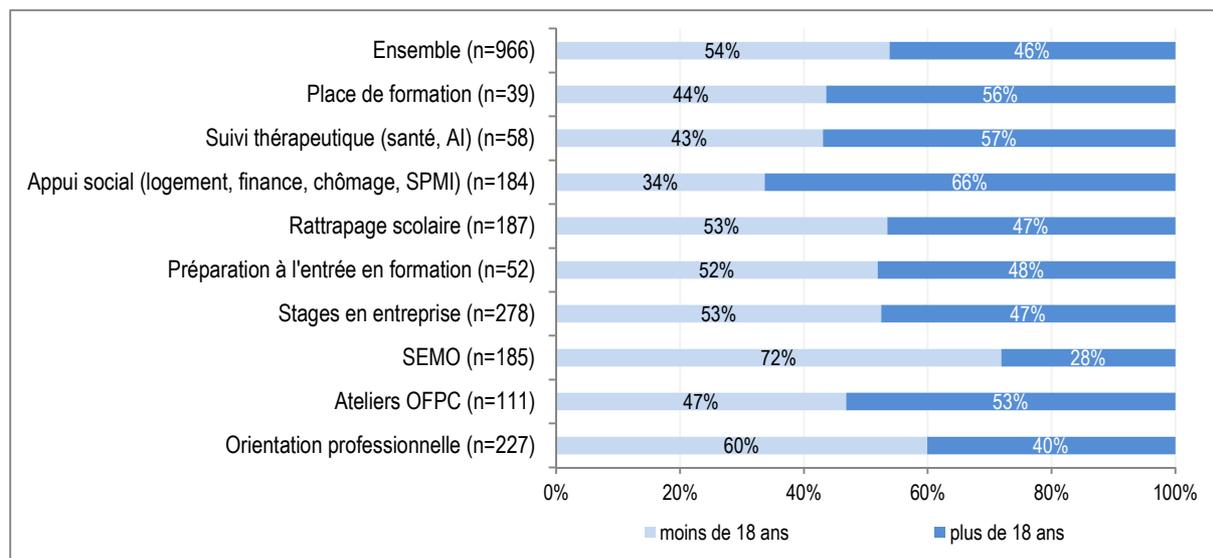


Exemple de lecture : les jeunes avec des difficultés essentiellement scolaires (travail et comportement) sont 32% à suivre un programme de rattrapage scolaire.
Source : Casenet

Des mesures partiellement différenciées selon l'âge des jeunes

Dans l'ensemble, environ la moitié des jeunes qui bénéficient d'une mesure avaient moins de 18 ans au moment de leur entrée à Cap Formations. On relève quelques différences selon le type de mesures. Presque trois quarts des bénéficiaires d'un SEMO avaient moins de 18 ans quand ils se sont présentés à Cap Formations. Dans une moindre proportion, les prestations en lien avec l'orientation professionnelle (Evascol, Tremplin-Jeunes, Projet Apprentis) sont un peu plus souvent suivies par les jeunes mineurs. À l'opposé, les mesures en lien avec l'appui social et le suivi thérapeutique sont davantage octroyées à un public plus âgé (respectivement 66% et 57% ont plus de 18 ans), probablement davantage susceptible de cumuler des problématiques sociales et personnelles (Petrucci & Rastoldo, 2015) en parallèle aux difficultés scolaires.

Figure 17. Mesures octroyées selon l'âge au moment de l'entrée à Cap Formations



Source : Casenet

Un profil de mesures fortement individualisé

Pour 1087 jeunes suivis par Cap Formations (sans ceux qui n'ont pas persévéré dans cette démarche), on relève 242 profils de mesures différents, le profil de mesures étant la suite de mesures par lesquelles le jeune est passé, correspondant au déroulement de son plan de retour à la formation.

En moyenne chacun a bénéficié, durant le temps d'observation de cette étude, de 2,9 mesures. Tous ont connu au moins un suivi individualisé, mais certains en ont cumulés plus de dix durant les 15 mois d'observation. Cette variation est fonction du type de mesures (certaines sont de courte durée, d'autres plus longues), des besoins et probablement de la demande du jeune ainsi que des obstacles à surmonter pour atteindre une situation favorable à une reprise de formation.

Le stage en entreprise est la mesure la plus délivrée (28% des jeunes³⁰). Il faut cependant souligner que la durée de cette mesure est souvent de deux à trois semaines (stage de découverte) et plus rarement de plusieurs mois (stage avec visée de préapprentissage). C'est une mesure rarement délivrée seule (6% des cas), mais souvent associée à d'autres mesures comme par exemple du rattrapage scolaire (principalement à l'ARA ou l'OSEO) ou de la préparation à l'entrée en formation (Atelier CV, Atelier « Je trouve ma place »).

Les mesures relatives à l'orientation professionnelle sont proposées à 24% des jeunes. Elles regroupent plusieurs dispositifs, rattachés directement à l'OFPC (Evascol, Tremplin-Jeunes, Projet Apprentis). Tremplin-Jeunes est spécifiquement destiné aux jeunes ayant terminé la scolarité obligatoire et sans formation depuis plus d'une année. Ce dispositif est centré sur l'aide à l'orientation et l'accompagnement dans l'insertion. Projet Apprentis est un dispositif d'aide aux apprentis qui rencontrent des difficultés en cours d'apprentissage et qui ont besoin d'un soutien pour construire une nouvelle orientation.

Le SEMO concerne 19% des jeunes et est associé dans 62% des cas à une mesure d'orientation professionnelle (Evascol), qui est un outil centré sur l'évaluation des acquis. Dans le cadre du SEMO, le jeune bénéficie d'un encadrement à plein temps. Sur une durée de six mois au minimum, il suit un programme, avec l'objectif à terme d'accéder à une formation.

Les mesures d'appui social (20%) sont souvent associées à des stages en entreprise. Les jeunes nécessitant une prise en charge thérapeutique (6%) bénéficient également, pour la moitié d'entre eux, de mesures d'appui social (prises en charge par l'Hospice général le plus souvent), illustrant ainsi la nécessité d'une prise en charge pluridisciplinaire pour un public avec des difficultés multifactorielles.

L'analyse de l'articulation des mesures proposées aux jeunes permet de dégager trois principaux axes dans la prise en charge des jeunes en rupture de formation :

1. L'aide à l'élaboration d'un projet professionnel (34%)

Plus d'un tiers des jeunes inscrit à Cap Formations bénéficient d'un suivi individualisé sans autre mesure complémentaire. Pour ces jeunes, la mesure consiste principalement à mettre en place un accompagnement, de la définition d'un projet professionnel jusqu'à l'entrée en formation.

2. La remise à niveaux en vue d'entrer en formation (41%)

Il s'agit de jeunes qui bénéficient, en plus d'un suivi individualisé, de mesures complémentaires en vue de préparer une reprise de formation. Deux catégories peuvent être distinguées : (1) les jeunes engagés dans le cadre d'un SEMO (19%), bénéficiant d'un encadrement à plein temps et (2) ceux qui bénéficient de mesures de remise à niveau scolaire et d'aide à l'orientation professionnelle (22%).

³⁰ Rappelons ici qu'il s'agit de la proportion de jeunes suivis qui bénéficient d'une telle mesure et pas de la part de cette mesure parmi l'ensemble des mesures dispensées. En effet, certains jeunes peuvent cumuler plusieurs fois la même mesure durant le temps du suivi.

3. L'accompagnement psychosocial et thérapeutique (25%)

Le troisième axe, plus global, concerne les jeunes confrontés à des situations plus complexes, qui cumulent souvent un nombre important de difficultés et de mesures (en moyenne 4.7). Dans ce cas, des mesures d'appui social et thérapeutique sont associées la plupart du temps à des mesures de rattrapage scolaire et d'orientation professionnelle, nécessitant une coordination interinstitutionnelle entre les différents partenaires impliqués dans la prise en charge (OFPC, Hospice général, OCE, SPMI, dispositifs communaux et associatifs).

Durée de la prise en charge variable à Cap Formations

Le temps moyen de prise en charge par Cap Formations, pour les cas clôturés et admis dans le dispositif, est d'environ six mois. Aucune différence significative n'apparaît selon le type de formation interrompue. En revanche, cette durée varie sensiblement selon le profil de difficultés des jeunes. Elle est plus longue pour ceux confrontés à des problématiques multiples, qui nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire et interinstitutionnelle (environ six mois et demi en moyenne) alors qu'elle est plus courte pour ceux qui ne présentent pas de difficulté particulière, hormis le fait d'avoir interrompu une formation (environ quatre mois en moyenne). Cette observation de la durée est indicative et devra faire l'objet d'une réévaluation ultérieure. En effet, tous les jeunes qui sont entrés à Cap Formations entre janvier 2015 et mars 2015 n'ont pas quitté le dispositif à la fin de la période d'observation (mars 2015). La durée est donc très probablement sous-estimée et devra être corrigée par une observation au moment où tous (ou quasiment tous) auront quitté le dispositif. Néanmoins, les variations de la durée de suivi en fonction des diverses caractéristiques des jeunes peuvent, comme résultat provisoire, être déjà retenues comme un élément d'information.

4.5 Reprise de formation après le passage par Cap Formations

La finalité du dispositif Cap Formations est de permettre aux jeunes de retrouver une place de formation, si possible directement certifiante ou du moins dans une structure de transition devant déboucher, dans un second temps, sur une insertion dans une filière de formation certifiante. Cette finalité est directement issue d'observations réitérées montrant l'insertion difficile des jeunes sans qualification reconnue. L'absence de diplôme est un dénominateur commun que l'on retrouve souvent chez les personnes en situation de chômage ou à l'aide sociale (Schuwey et Knöpfel, 2014). En effet, avec un marché de l'emploi fortement concurrentiel, l'absence de certification pèjore fortement l'insertion professionnelle et sociale des jeunes (Petrucci et Rastoldo, 2014 ; Rastoldo, Amos et Davaud, 2009). Il s'agit donc de connaître la situation en matière de formation des jeunes qui sont entrés à Cap Formations.

Une première observation limitée dans le temps qui devra être complétée

Rappelons que cette étude se fonde uniquement sur les jeunes fréquentant Cap Formations entre le 1^{er} janvier 2014 et le 13 mars 2015 et que le suivi peut durer plus longtemps. Ainsi, certains jeunes sont encore en phase de suivi à la fin de la date d'observation, notamment ceux qui sont arrivés dans ce dispositif au début de l'année 2015. Ils n'ont, de fait, pas terminé l'accomplissement du plan de retour en formation.

En conséquence, les analyses présentées dans cette partie sont un premier regard sur les reprises de formation, observées à partir de la base de données scolaires du DIP jusqu'en décembre 2015. Ces premières analyses feront l'objet d'une étude complémentaire d'ici une, voire deux années, lorsque la totalité (ou quasi-totalité) des jeunes pris en compte auront quitté le dispositif Cap Formations. Il s'agira alors, sur une base plus large, d'observer non seulement le taux de reprise d'une formation, mais également la capacité des jeunes à se maintenir dans leur nouvelle formation.

Néanmoins, il est déjà possible de présenter certains résultats de la situation des jeunes, particulièrement ceux qui ont terminé l'accomplissement de leur plan de formation (cas clôturés, dans la terminologie Casenet), avec un recul limité, mais dans certains cas sur plus d'une année scolaire. Outre le fait de savoir combien ont repris une formation, nous pouvons observer ce taux de reprise notamment selon la formation commencée et celle qui avait été précédemment interrompue, ou le profil de difficultés des jeunes.

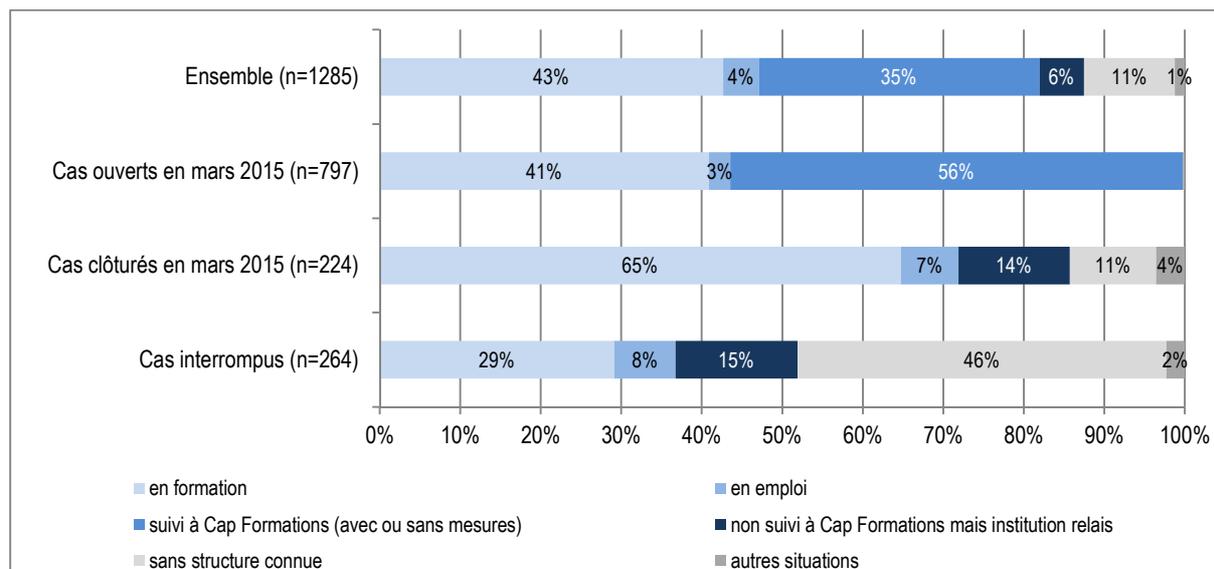
Situation des jeunes passés par Cap Formations

Parmi les 1285 jeunes de notre échantillon, plus de quatre sur dix (43%) ont repris une formation depuis leur entrée dans le dispositif. Ce chiffre comprend ceux qui ont terminé le suivi, notamment parce qu'ils ont retrouvé une formation, ceux qui sont encore en phase de suivi dont certains ont déjà repris une formation (la période de suivi pouvant couvrir un temps d'accompagnement après la reprise d'une formation), ainsi que ceux qui se sont présentés à Cap Formations mais qui n'ont pas persévéré dans le suivi, quels qu'en soient les motifs (cf. point 4.3). Toujours globalement, 4% des jeunes ont déclaré (en mars 2015) avoir pris un emploi, 35% sont suivis par Cap Formations (en mars 2015) et n'ont pas repris de formation jusqu'en décembre 2015, 6% ne sont plus à Cap Formations mais sont pris en charge dans le cadre d'une autre instance (p. ex. l'Hospice général qui n'était pas encore partie prenante de Cap Formations à ce moment), 11% ne sont plus à Cap Formations, n'ont pas repris de formation à Genève et n'ont pas été pris en charge par une autre instance (dans les limites des données disponibles à Cap Formations). Enfin, 1% sont dans une autre situation, le plus souvent relative à un problème de permis de séjour.

La déclinaison des situations selon le statut des jeunes à Cap Formations montre des différences notables.

- ♦ Ceux qui étaient *suivis* par Cap Formations encore en mars 2015 ont, à 40%, repris une formation entre leur arrivée dans cette structure et décembre 2015. Il s'agit de jeunes qui ont continué à être suivis après une reprise de formation et de jeunes qui ont quitté Cap Formations après la période d'observation (13 mars 2015). Les autres sont, en mars 2015, encore en phase de suivi, que ce soit par Cap Formations et/ou une autre instance, marginalement en exerçant également un emploi.
- ♦ Pour les jeunes qui ont *terminé* leur « cursus » à Cap Formations (cas clôturés), 65% ont repris une formation avant décembre 2015 et 7% ont déclaré au moment de la clôture qu'ils étaient en emploi ; 14% fréquentent une instance qui a pris le relais du suivi et environ un sur dix (11%) se retrouvent après Cap Formations sans solution de formation ni soutien connu.
- ♦ S'agissant des jeunes qui n'ont *pas persévéré* jusqu'au bout leur fréquentation de Cap Formations, 29% ont retrouvé une formation et 8% ont dit exercer un emploi, sans aide institutionnelle connue ; 15% ont transité vers une autre instance et près de la moitié (46%) n'ont pas rejoint de formation, ni été réorientés vers une autre instance. Rappelons que ce dernier cas comprend aussi les jeunes qui ont connu une mobilité (qu'ils l'aient annoncée à leur case manager ou pas).

Figure 18. Situation des jeunes passés par Cap Formations, selon leur statut dans le dispositif



Source : nBDS/Casenet

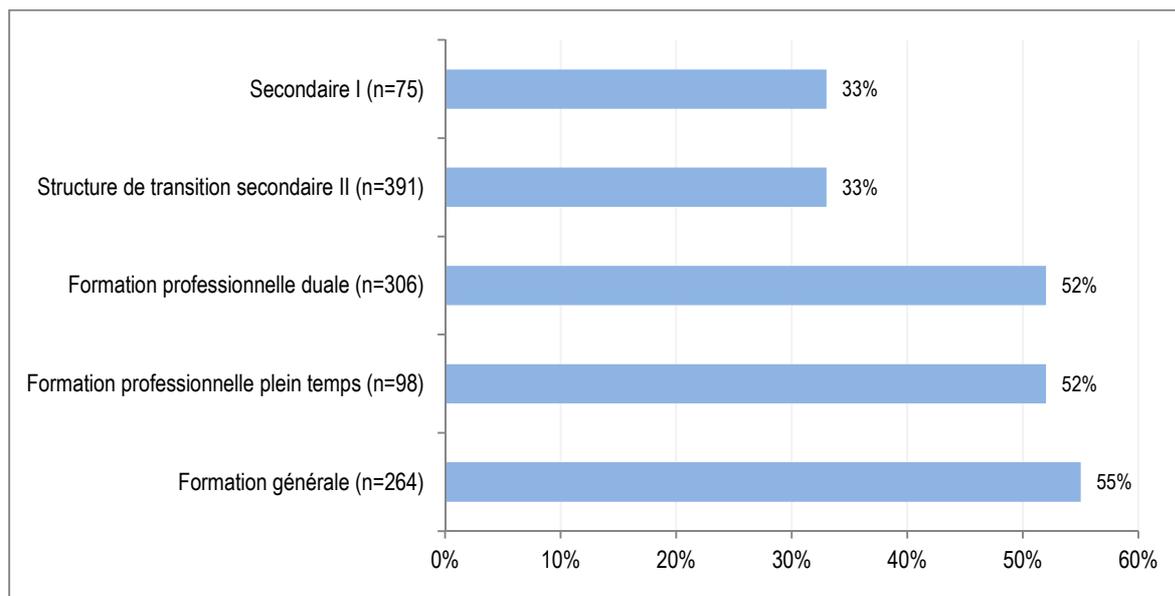
Dans le cas d'un suivi qui a été mené jusqu'à son terme, environ les deux tiers des jeunes ont réintégré une formation à Genève et seul un jeune sur dix clôture son plan de reprise de formation sans que cela débouche sur une formation effective (et connue du DIP) durant l'année scolaire qui suit (ou les deux années scolaires qui suivent, selon la date de clôture). À l'opposé, ceux qui n'ont pas souhaité mener leur collaboration avec Cap Formations jusqu'à son terme se retrouvent plus nombreux dans une situation de rupture de formation qui se prolonge.

Taux de reprise selon la formation interrompue

Sur la base de l'ensemble des cas (les jeunes de Cap Formations, quel que soit leur statut au 15 mars : en cours de suivi ; ayant terminé leur suivi ; ou l'ayant interrompu), les différences de taux de reprise de formation selon le type de formation interrompue apparaissent clairement³¹. Le taux de reprise est limité pour les jeunes qui ont interrompu leur formation directement après le secondaire I et/ou après un passage dans une structure de transition (33%). Il s'agit de jeunes qui n'avaient déjà pas réussi à intégrer une filière certifiante du secondaire II avant leur arrivée à Cap Formations et dont les difficultés persistent pour une partie d'entre eux, soit que leur suivi est plus long, soit qu'ils renoncent plus fréquemment à persévérer à Cap Formations, soit encore qu'à l'issue du suivi ils n'aient pas de solution de formation. Pour ceux qui ont connu une rupture durant l'accomplissement d'une formation certifiante, le fait qu'ils aient déjà réussi à y entrer une fois est le signe d'une plus grande probabilité d'y retourner. De fait, leur taux de retour est légèrement supérieur à 50% quelle que soit la filière abandonnée (généraliste ou professionnelle).

³¹ Une vérification auprès de ceux qui ont terminé leur suivi uniquement confirme la structure des résultats.

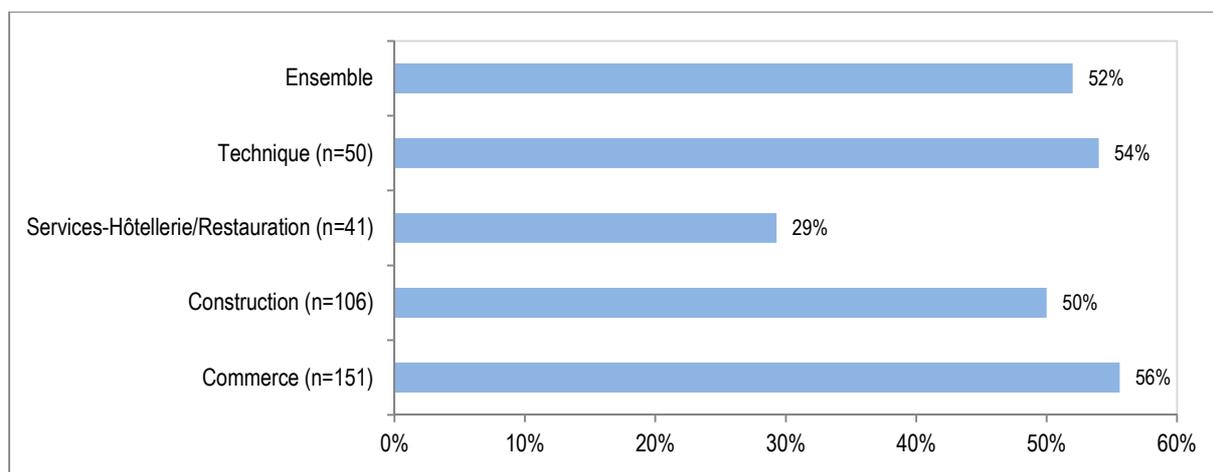
Figure 19. Taux de retour en formation selon le type de formation interrompue



Source : nBDS/Casenet

Une centration sur la formation professionnelle via l'analyse par domaine de formation interrompue montre également quelques différences en termes de taux de retour à la formation. Les jeunes issus du domaine « Services, hôtellerie et restauration » présentent l'un des taux de reprise les plus faibles. Plus d'un quart de ces jeunes étaient déjà en situation d'échec dans des filières professionnelles à exigences scolaires faibles (AFP), ce qui peut expliquer le défi que représente, pour eux, la recherche d'une place de formation. Ceux qui proviennent des domaines commercial, technique ou de la construction, dont les apprentissages sont plus souvent d'un niveau CFC, connaissent des taux de retour proches de la moyenne. Pour les autres domaines, les effectifs sont trop faibles pour en dégager des régularités.

Figure 20. Taux de retour en formation selon le domaine professionnel de la formation interrompue



N.B. Certains domaines professionnels présentent des effectifs trop faibles. À titre indicatif, les taux de retour en formation pour les domaines Nature et environnement : 72% (n=18) ; Santé-social : 70% (n=23) ; Arts appliqués : 27% (n=15).

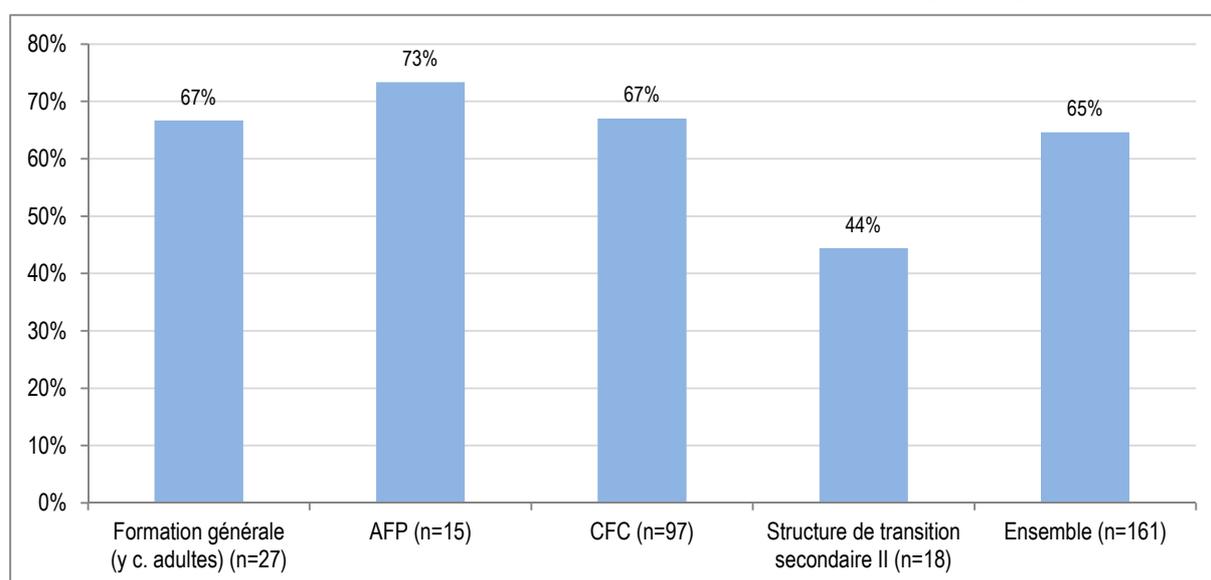
Source : nBDS/Casenet

Le maintien dans la formation reprise

Accéder à une formation est une étape importante, mais s'y maintenir jusqu'à l'obtention d'une certification représente également un défi majeur pour les jeunes. Pour appréhender cette problématique, nous avons calculé un taux de maintien en formation sur deux années scolaires (2014-15 et 2015-16) pour les jeunes passés par Cap Formations (après le 1^{er} janvier 2014) et ayant recommencé une formation durant l'année 2014-15 (n=161).

Le taux de maintien sur deux ans s'élève à 65%. Le retour en formation est donc confirmé sur les deux premières années pour plus de six jeunes sur dix, la plupart du temps dans la même filière entreprise après la rupture de formation (85% des cas). Pour certains types de formations entreprises après le passage par Cap Formations (ECG sauf l'ECG pour adultes, AFP, CFC dual), on constate des taux de maintien en formation plus élevés (respectivement 77%, 73% et 69%). Pour ceux qui reprennent leur formation dans le cadre d'une structure de transition, le taux de maintien est plus faible (44%) et correspond aux difficultés, déjà observées, à trouver et à se maintenir dans une formation certifiante, pour les jeunes issus de ces structures (Hrizi, Mouad, Petrucci et Rastoldo, 2014).

Figure 21. Taux de maintien en formation (sur deux ans) selon la filière reprise après Cap Formations



N.B. Quatre élèves (non représentés sur le graphique) ont recommencé une formation de l'enseignement spécialisé en 2014-15, dont deux sont encore en formation en 2015-16.

Source : nBDS/Casenet

Précisons qu'environ les deux tiers des reprises de formation ont commencé durant l'année scolaire 2015-16 ; le taux de maintien ne peut alors pas être calculé sur deux ans. En ce qui concerne l'obtention d'une certification, nous ne disposons pas encore du recul nécessaire pour produire des statistiques fiables.

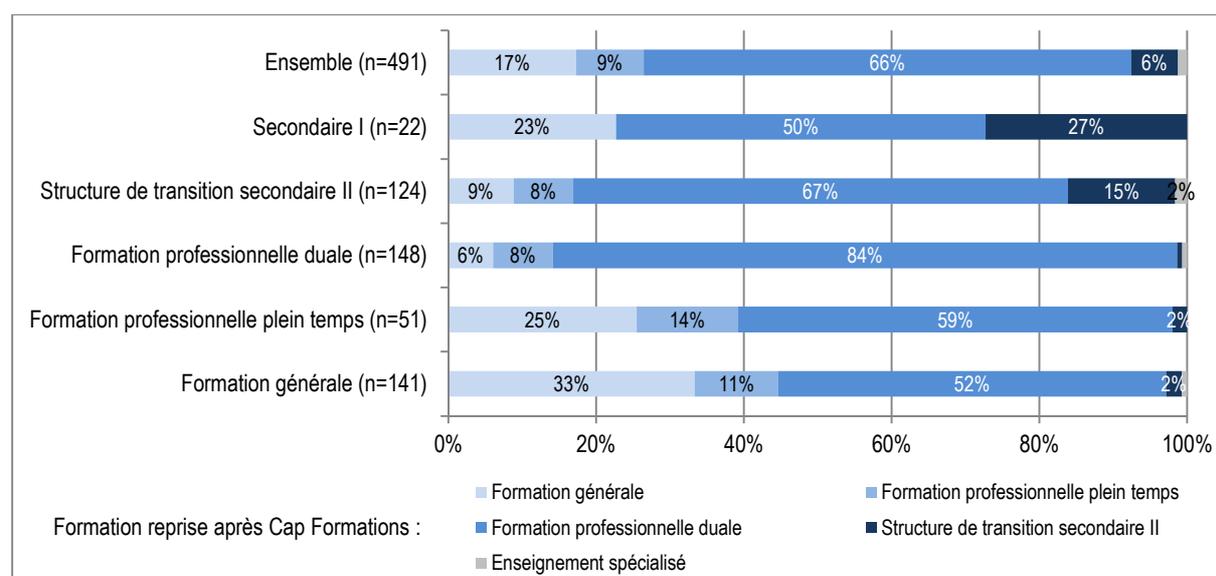
Le type de formation reprise

Dans l'ensemble, pour environ trois quarts de jeunes ayant repris une formation, la solution de formation relève de la formation professionnelle duale (66%) ou en école à plein temps (9%). Les formations générales (ECG principalement, parfois pour adultes) représentent 17% des formations entreprises par les jeunes après Cap Formations. Plus marginalement, 6% des jeunes s'orientent vers les structures de transition du secondaire II.

Même si l'apprentissage dual reste principalement au centre du dispositif Cap Formations, comme outil de retour à la formation, des différences sont perceptibles selon le type de formation interrompue. Les jeunes en provenance du niveau secondaire I ou des structures de transition rattachent à la formation plus souvent via les structures de transition, tandis que ceux qui sont issus des filières professionnelles en école ou générales accèdent plus souvent à des formations générales (ECG majoritairement, y compris pour adultes).

On remarque une tendance à capitaliser la formation précédente. C'est particulièrement le cas pour les jeunes ayant interrompu une formation dans le domaine commercial qui, quand ils rattachent à une formation, le font à 65% dans le domaine du commerce. Notons que les formations reprises sont souvent à des niveaux d'exigences scolaires moins élevés que celles suivies avant l'interruption.

Figure 22. Type de formation suivie après Cap Formations, selon la formation interrompue

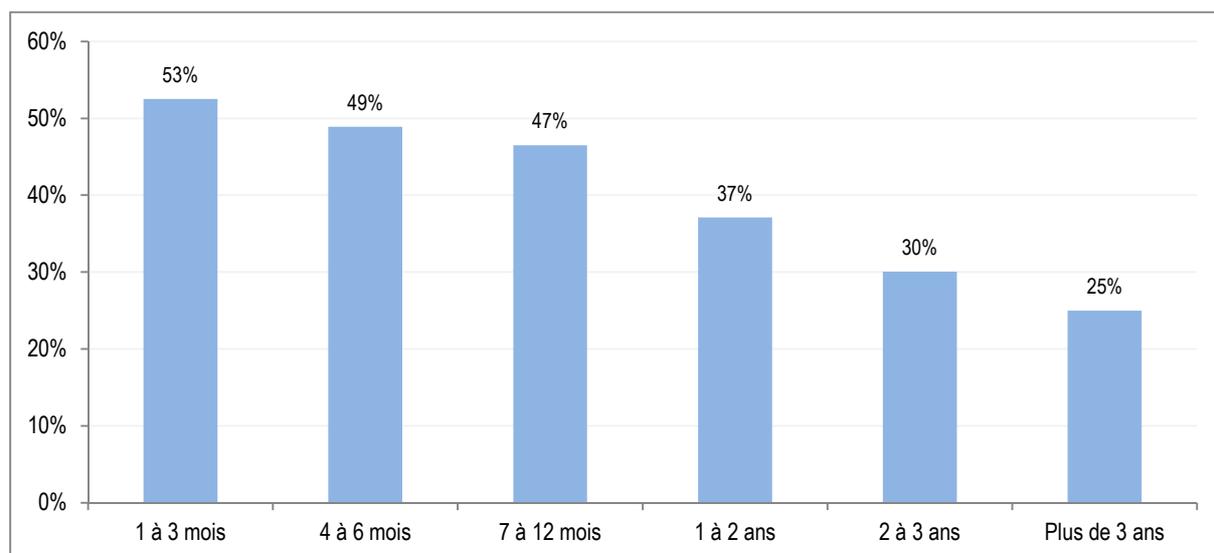


Source : nBDS/Casenet

La reprise de formation selon la durée de rupture

La mise en parallèle du temps de latence entre la rupture de formation et l'entrée à Cap Formations avec le taux de retour en formation montre un lien assez net. Plus la prise en charge du jeune intervient rapidement après la rupture de formation, plus le taux de retour en formation est élevé. Déjà observé dans une étude sur le décrochage (Petrucci et Rastoldo, 2015), le temps durant lequel un jeune en rupture de formation reste seul, s'il permet une phase de remobilisation, de réflexion et de reconstruction, est également un temps de solitude, selon les propos de ces derniers. Ce temps est, en plus, non dénué de risques. En effet, la perte du lien avec toute institution de formation rend le retour en formation moins probable, même s'il reste désiré (toujours selon les propos des jeunes décrocheurs). Cette situation entre un souhait de retour en formation qui souvent persiste, et sa réalité qui diminue lorsque le temps s'allonge, accompagné d'un certain sentiment de solitude, montre l'espace qu'il est important de combler avec des actions socio-éducatives destinées à aider les jeunes dans cette période de transition.

Figure 23. Taux de retour en formation selon la durée de la rupture avant Cap Formations

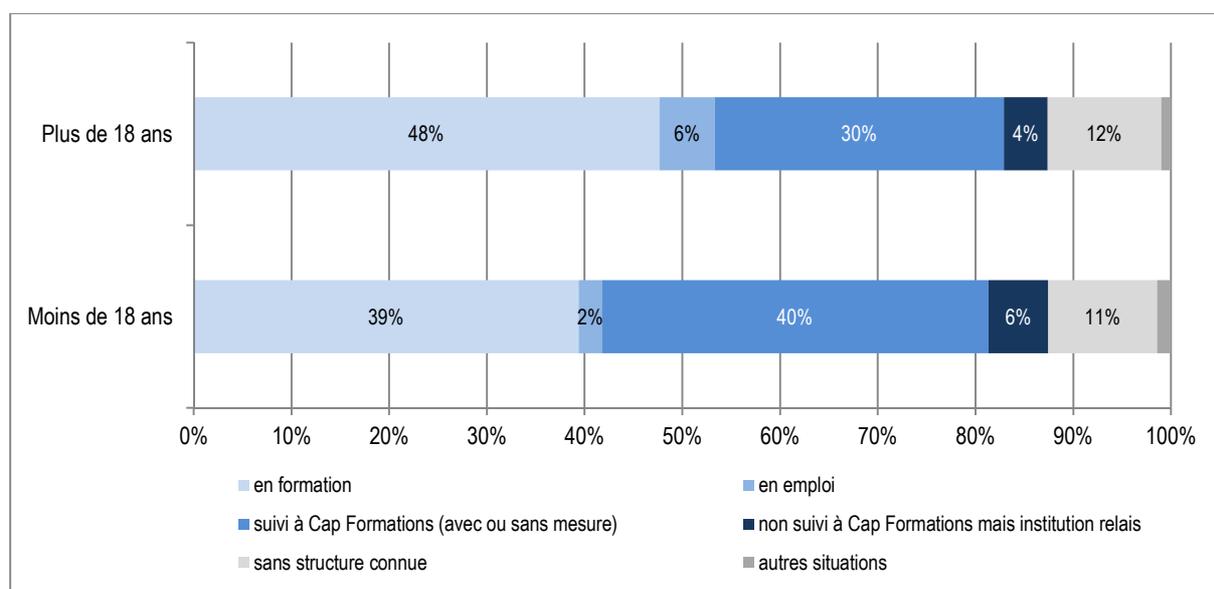


Source : nBDS/Casenet

La reprise de formation selon l'âge d'entrée dans le dispositif

Globalement, les jeunes de plus 18 ans retrouvent dans une plus grande proportion une formation (48% vs 39% pour les moins de 18 ans). Les jeunes mineurs bénéficient plus souvent de mesures plus longues (p. ex. SEMO), et qui nécessitent davantage de temps, avant d'opérer un retour en formation. Toutefois, pour ceux qui ont recommencé une formation, des différences sont perceptibles selon l'âge. Les jeunes de moins de 18 ans entrent plus fréquemment dans les structures de transition de l'enseignement secondaire II et en formation professionnelle à plein temps, alors que les plus de 18 ans sont proportionnellement plus nombreux à entreprendre un apprentissage dual (71% vs 61%). Les régularités observées lors du processus d'orientation, notamment au début du secondaire II, à savoir que les jeunes un peu plus âgés décrochent plus souvent une place d'apprentissage dual et que les plus jeunes se replient plus fréquemment vers la formation en école à plein temps, se réitèrent pour les jeunes qui recommencent une formation après une rupture.

Figure 24. Reprise de formation selon l'âge d'entrée à Cap Formations



Source : nBDS/Casenet

La reprise de formation selon les difficultés des jeunes et les mesures dont ont bénéficié les jeunes

Pour les jeunes qui ont achevé leur période de suivi, on constate un lien entre taux de reprise et difficultés diagnostiquées. Les jeunes dont le diagnostic réalisé à l'entrée du dispositif n'a pas mis en évidence de difficulté particulière, excepté le fait d'avoir interrompu une formation, raccrochent à une formation plus de huit fois sur dix (vs environ 68% de ceux qui connaissent des difficultés et 58% de ceux qui connaissent des difficultés multifactorielles)³². De surcroît, cette modélisation montre également que, toutes choses égales par ailleurs, les jeunes en provenance des structures de transition recommencent moins souvent une formation que ceux ayant interrompu une formation duale.

³² Un modèle de régression logistique (R2 = 22%) expliquant le retour en formation après un passage par Cap Formations, avec comme variables explicatives le type de formation interrompu, le genre, l'âge, le profil de difficultés, montre, toutes choses égales par ailleurs, qu'un jeune qui ne connaît pas de difficultés hormis le fait d'avoir interrompu une formation a environ cinq fois plus de chances de reprendre une formation après son passage par Cap Formations qu'un jeune qui connaît des difficultés multiples (externes et internes à la formation).

5. Conclusion et pistes de réflexion

Un public bien ciblé

Le public qui fréquente Cap Formations correspond bien au public-cible : les jeunes en rupture de formation, parmi lesquels nombreux sont ceux qui cumulent les signes d'une vulnérabilité tant sociale que scolaire. Cette structure semble même s'adresser aux plus fragiles d'entre eux, comme le montre la surreprésentation de « marqueurs » de vulnérabilité parmi les personnes suivies, comparées à l'ensemble de celles qui ont interrompu prématurément leur formation de niveau secondaire II. Deux nuances tempèrent ce constat. En premier lieu, les jeunes migrants qui sont passés par une structure d'accueil, s'ils sont souvent confrontés au décrochage scolaire, sont moins nombreux à fréquenter Cap Formations. Ils connaissent des mobilités géographiques souvent nombreuses et il est possible que les ruptures soient liées à ces mobilités qui, en l'état des informations disponibles, ne sont pas recensées. Il se pourrait également que le critère d'admission à Cap Formations, demandant un statut légal (qui permet une formation duale), limite leurs possibilités d'accès. Enfin, ces jeunes et leurs parents sont peut-être moins familiers avec les diverses offres de soutien existantes ou y recourent moins, que ce soit volontairement ou pas. *Il pourrait donc être intéressant d'établir des liens plus spécifiques (sous forme d'informations et de collaborations) avec les structures d'accueil en fin de secondaire I ou durant le secondaire II*, afin d'éviter que le nombre important de jeunes migrants qui reste sans solution de formation après la classe d'accueil (environ 40% au secondaire II ; Rastoldo, Wassmer, Evrard et Kaiser, 2013) passe à côté d'une possibilité de soutien. En second lieu, comparativement à l'ensemble des décrocheurs, Cap Formations connaît un déficit de filles. Sont-elles moins encouragées ou moins volontaires à demander un soutien lors d'une interruption de leur formation ? C'est à confirmer, mais cela correspond à d'autres travaux qui montrent encore que rester en marge d'une formation est une situation plus acceptable chez les jeunes femmes (Bernard et Michaut, 2013). *Ici aussi, une attention portée spécifiquement sur la problématique des jeunes femmes pourrait permettre à ce dispositif d'être encore plus intégrateur*, afin que toutes visent un retour en formation et puissent effectivement être soutenues dans cette démarche.

Des activités « à large spectre »

Environ 1300 jeunes se sont présentés à Cap Formations entre janvier 2014 et mars 2015, ce qui montre un dispositif dont l'accès est large et facile. Le défi du nombre évoqué sous le point 3.5 est largement relevé. Les arrivées se font tant par la Cité des métiers, où les jeunes se présentent seuls (mais souvent sur conseils), que par un passage de relais plus formalisé d'une autre instance. Ce succès témoigne sans doute de la visibilité et de la reconnaissance du dispositif, auxquelles s'ajoutent sa grande disponibilité puisque son activité se poursuit tout au long de l'année.

Cap Formations se profile comme un dispositif d'aide à la reprise de formation « à large spectre », ouvert à tous les jeunes, indépendamment de la diversité et de la complexité des difficultés rencontrées dans et hors de leur formation – un prérequis pour bénéficier de l'accompagnement est cependant de pouvoir envisager un retour à la formation. L'objectif est de pouvoir suivre aussi bien des jeunes pour qui le retour en formation requiert un faible niveau d'encadrement et des mesures centrées sur l'orientation et la recherche d'une place de formation, que des jeunes confrontés à des difficultés multiples et pour qui un encadrement global est nécessaire, incluant des mesures d'aide sociale, de santé, etc. En ceci, Cap Formations se distingue de dispositifs de case management en formation professionnelle mis en place dans d'autres cantons, qui focalisent l'accompagnement sur des jeunes confrontés à des difficultés multifactorielles. Ce positionnement du case management genevois correspond aux recommandations issues de l'évaluation nationale du case management en formation professionnelle (Egger, Dreher & Partner AG, 2015). Il permet de prendre en compte tous les jeunes

qui risquent d'échouer lors de leur transition vers la formation professionnelle, quelles que soient les raisons de leurs difficultés. Cette politique explique aussi, en partie, le taux de reprise de formation relativement élevé des jeunes passés par Cap Formations, puisque parmi eux nombreux sont ceux dont la situation personnelle ne constitue pas un obstacle majeur à la formation.

Contrairement à d'autres cantons où le repérage des jeunes à risque se fait par la mise en place de procédures systématiques dès la fin du secondaire I (*ibid.*), Cap Formations mise sur son réseau institutionnel et sur sa visibilité directe via la Cité des métiers pour les orienter vers un tel accompagnement. Ce choix s'articule avec une définition du public-cible centrée sur les jeunes dont la rupture est avérée et donc une mission essentiellement réparatrice plutôt que préventive. Il soulève aussi des enjeux pratiques en termes d'interinstitutionnalité : pour que tous les jeunes en rupture soient orientés vers Cap Formations, le dispositif doit être connu et entretenir des relations suffisamment bonnes avec les autres acteurs institutionnels, associatifs, etc. susceptibles de signaler des jeunes en difficultés. Cet enjeu semble avoir été bien saisi par le dispositif, qui en plus d'efforts de communication visant à le faire connaître auprès des jeunes et des autres acteurs du réseau, a progressivement mis en place des procédures standardisées de signalement et de communication sur la situation des jeunes. Ces procédures pointent la volonté de ne pas faire reposer sur ces derniers la tâche de s'annoncer auprès du dispositif ou de fournir les informations utiles concernant leur situation. Elles témoignent aussi de l'intensité des collaborations mises en place avec certains acteurs, dont le nombre est allé croissant depuis deux ans. *Il paraît alors important de poursuivre la mise en place de procédures interinstitutionnelles afin que les jeunes soient déchargés des tâches de coordination et de relais entre les différentes instances.*

Un rôle pivot dans un maillage d'offres de soutien

Il existe une probabilité élevée pour les jeunes en rupture de croiser Cap Formations durant leur cheminement vers un retour en formation, puisqu'environ quatre sur dix passent par cette instance durant l'année qui suit leur décrochage. Cap Formations se positionne ainsi comme un dispositif pivot dans l'ensemble des mesures d'aide aux jeunes décrocheurs. En termes d'évolution, on constate que ce taux est plutôt en hausse et que le passage à Cap Formations se fait plus rapidement après le décrochage. Cette évolution est particulièrement importante dans la mesure où d'autres études sur le décrochage ont montré le désarroi, le sentiment de solitude et la difficulté à gérer seul un décrochage chez les jeunes au moment de la rupture (Petrucci et Rastoldo, 2015 ; Rastoldo et Davaud, 2012 ; Kaiser, Davaud, Evrard et Rastoldo, 2007). La brièveté du délai entre la rupture et l'accompagnement est probablement un des enjeux majeurs de la réussite d'un tel dispositif.

Pourtant, environ 20% des jeunes qui se présentent à Cap Formations ne persévèrent pas. Pour certains en raison de mobilités, pour d'autres un refus est exprimé, mais pour la plupart ils cessent simplement de participer au suivi, sans motifs recensés. Ce fait montre certes la nécessité d'un guichet à « large spectre » destiné aux jeunes en situation de reprendre une formation, mais aussi de différentes instances socio-éducatives pour soutenir les jeunes en rupture, notamment ceux dont la situation personnelle est particulièrement éloignée d'une offre de soutien structurée et donc en partie contraignante. Leurs situations sont très variables, aussi la coexistence de structures différentes quant à leurs seuils d'acceptation, leurs degrés de formalisation du soutien, leurs approches différentes, doit permettre une offre d'aide multiforme et adaptée aux besoins de chacun, que ces instances soient alternatives ou préalables à un soutien tel qu'il est dispensé par Cap Formations.

Relevons d'ailleurs que pour l'heure il n'existe, à notre connaissance, pas de recension commune et disponible décrivant les parcours des jeunes qui fréquentent les différents dispositifs de soutien, à la différence de Casenet, la base de données de Cap Formations. *Des progrès en termes de « monitoring » de la rupture de formation peuvent encore être faits, par exemple en développant davantage l'information sur les parcours de soutien aux jeunes décrocheurs*³³, notamment pour

³³ Cette piste de réflexion ne s'adresse pas spécifiquement à Cap Formations, qui documente l'ensemble des parcours des jeunes suivis, mais pourrait s'étendre sous une forme comparable à d'autres instances afin de mieux encadrer cette population en risque de désinsertion.

constater et, le cas échéant, augmenter la coordination entre les différentes instances actives sur cette problématique.

Une part des jeunes qui ne persévère pas à Cap Formations, une autre qui ne s’y dirige pas (et, par hypothèse, qui n’est pas non plus suivie par une autre instance) posent la question du lien entre le système de formation et les structures de soutien aux décrocheurs. Ce lien peut être considéré en trois phases. La première est l’instauration de différentes mesures de soutien pour ces jeunes, en places suffisantes. Ceci existe depuis assez longtemps à Genève ; Cap Formations y participe. La deuxième est la coordination de ces mesures de soutien, leur visibilité, assortie d’une proposition d’aide systématique. Le modèle du case management adopté par Cap Formations y contribue effectivement en s’inscrivant dans le mouvement plus large du développement de politiques publiques visant à réduire l’interruption prématurée de formation. La troisième phase consiste, pour répondre au défi de ne laisser aucun jeune sans formation, à recenser systématiquement les jeunes en rupture et à les accompagner effectivement vers une aide au retour en formation. *Il s’agit de passer d’une collaboration étroite avec les institutions partenaires de cette problématique (le système de formation et l’ensemble des instances d’aide) vers une gestion systématique des admissions des jeunes en rupture dans un programme de retour en formation*, comme le préconise l’évaluation nationale du case management en formation professionnelle (Egger, Dreher & Partner AG, 2015). Les protocoles de coordination mis en place à Cap Formations vont dans ce sens, particulièrement dans le cadre de la coordination avec l’OCE qui en représente le cas qui semble le plus abouti et qui a conduit à la réduction du nombre de jeunes inscrits au chômage (Singarella, 2015). Arriver à cette troisième phase devrait permettre la diminution du nombre de jeunes qui se retrouvent en rupture et sans soutien (qu’ils en aient cherché un activement ou pas), une diminution du temps écoulé avant l’activation de l’aide (qui a une influence nette sur la probabilité de reprendre une formation), et la possibilité pour le jeune de se consacrer entièrement à l’élaboration et à l’accomplissement d’un plan de retour en formation, en se reposant sur une aide continue qui le décharge au maximum de la gestion de ce plan.

Une coordination au service d’un suivi individualisé

En termes de coordination, le réseau de collaboration tissé autour de Cap Formations est dense, tant pour la gestion des entrées que pour celle des mesures de soutien. Ce périmètre est d’ailleurs en extension. De fait, les plans de retour en formation, très diversifiés, semblent effectivement individualisés selon la situation de chacun. Les mesures d’aide de l’OFPC sont fortement sollicitées, celles de l’OCE également (SEMO) et depuis 2015 l’Hospice général n’est plus partenaire, mais partie prenante de Cap Formations. Dans les domaines tiers, les collaborations interinstitutionnelles ainsi que les partenariats avec des entreprises pour offrir des stages sont nombreux. La dynamique d’extension de ces coordinations semble importante à poursuivre non seulement pour proposer des mesures d’aide aux jeunes qui sont suivis, mais également pour permettre à ceux restés en marge d’en bénéficier.

Les jeunes en rupture de formation sont un public confronté à des difficultés dans la formation certes, mais une partie importante d’entre eux rencontre aussi des difficultés dépassant largement ce cadre. Ces derniers nécessitent donc une prise en charge pluridisciplinaire qui articule des compétences et des approches différentes. Face à la problématique complexe du décrochage scolaire, la réponse ne peut pas être simple et se cantonner à la formation (Janosz, 2000). Le périmètre des actions de Cap Formations correspond bien à cette situation, mais il faut néanmoins relever que nous basons ces observations sur la forme des plans de retour à la formation et non pas sur leur qualité ou leur utilité perçue, ce qui n’entre pas dans le cadre de cette analyse. Une étude à suivre se basant sur des entretiens avec des jeunes suivis par Cap Formations devrait contribuer à éclairer cet aspect.

Des reprises de formation nombreuses...

L’observation de la situation des jeunes après leur passage à Cap Formations fera l’objet d’analyses complémentaires lorsque ceux de notre échantillon d’analyse auront tous quitté le dispositif. Néanmoins, des résultats provisoires montrent déjà que le défi du temps semble relevé (cf. point 3.5). Le suivi peut s’étendre pour certains sur plus d’une année, et il est recommencé pour certains autres.

Environ deux tiers des jeunes qui ont achevé leur passage à Cap Formations sont effectivement en formation (surtout en apprentissage dual) et pour ceux pour lesquels nous avons assez de recul, ce sont aussi deux tiers qui se sont maintenus en formation l'année scolaire suivante. On remarque également un certain nombre de jeunes ayant repris une formation qui sont encore suivis par Cap Formations, montrant ainsi l'extension du suivi qui peut perdurer au-delà de la reprise, jusqu'à une stabilisation dans la formation. *Il semble utile de poursuivre – voire généraliser si ce n'est pas déjà fait – le suivi après la reprise d'une formation.* En effet, retrouver une formation est une étape, mais s'y maintenir jusqu'au diplôme est encore un défi important pour ces jeunes qui ont déjà échoué à le faire une première fois. Cap Formations réintègre donc une part importante des jeunes en rupture dans une formation régulière (souvent professionnelle), visant l'obtention d'une certification qui devrait permettre une insertion professionnelle ultérieure de qualité sur un marché de l'emploi fortement concurrentiel. Ainsi, la rupture transitoire ne marquera pas la situation du jeune au moment de sa transition à la vie active.

...en tension entre émancipation et conformation des jeunes

En tant que dispositif dont la mission essentielle est de lutter contre l'absence de qualification professionnelle des jeunes, Cap Formations concentre l'essentiel de son activité et de ses ressources sur leur accompagnement et le développement de leurs compétences (scolaires, sociales, etc.) pour les aider à retrouver une situation compatible avec les exigences d'une reprise de formation (souvent duale). Cap Formations est en ce sens un dispositif d'« empowerment » des jeunes. Or, et c'est particulièrement vrai dans le système de formation duale, la réintégration des jeunes dans le système de formation suppose aussi de pouvoir les placer dans des entreprises formatrices. *Ceci implique également d'agir sur l'environnement (le marché de l'apprentissage p. ex.) afin de créer ou de favoriser des espaces dans lesquels les jeunes au passé scolaire délicat pourront s'insérer.* Cap Formations a exploré cette voie en allouant un poste au démarchage de places d'apprentissage, mais ce poste n'est actuellement pas repourvu³⁴. Si l'on compare ces deux approches, les différences de moyens alloués sont néanmoins patentées. Cap Formations dirige essentiellement son action sur les jeunes qu'il s'agit d'adapter et d'équiper en fonction des attentes des formations et de l'emploi (Bonvin, Dif-Pradalier et Rosenstein, 2012). Cette dualité des actions met en évidence la double évolution nécessaire des dispositifs de soutien (adaptation individuelle et création d'espaces d'insertion) et son déséquilibre illustre la centration du dispositif sur la transformation de la situation des jeunes, ainsi que ses limites à modifier un contexte qui dépend davantage de politiques publiques et de l'évolution d'un ordre social et économique.

Dans ses relations avec les jeunes, Cap Formations organise par ailleurs le suivi en se référant à un double objectif : d'une part, les inciter à se soumettre à la norme de retour vers une formation en vue de favoriser une future insertion professionnelle (ce qui suppose de se former dans un domaine où l'accès à l'emploi soit aisé) ; d'autre part, les encourager à construire et à s'approprier leur propre projet professionnel. En d'autres termes, le jeune est appelé à ajuster ses attentes aux possibilités « réelles » d'insertion en intégrant cet ajustement comme un choix propre. Tout en développant un discours centré sur l'autonomie et l'accomplissement personnel des personnes suivies (élaborer son propre projet professionnel), le dispositif vise aussi à une transformation de leurs propriétés comportementales et de leurs dispositions éthiques (Mauger, 2001) en vue de les rendre « insérables » dans le monde de la formation puis du travail. Ainsi, bien que l'accomplissement personnel ne puisse se faire sans une insertion sociale et une reconnaissance de cette insertion, les objectifs du suivi sont traversés d'une tension entre une volonté émancipatrice pour le jeune et l'attente de sa conformation.

³⁴ Cependant la volonté de poursuivre dans cette voie perdure.

Bibliographie

- Arnold, B. (2015). *Gap, Case Management Berufsbildung. Ausführungskonzept*. Basel: Erziehungsdepartement des Kantons Basel-Stadt.
- Bachmann Hunziker, K. (2012). *Faciliter la transition entre l'école et le monde du travail avec le case management : fonctionnement du dispositif vaudois et évaluation*. Lausanne : Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques.
- Bachmann Hunziker, K., Pulzer-Graf, P. (2012). *Maintenir et encadrer des élèves aux besoins particuliers dans l'école régulière. Une étude de dix situations d'intégration dans les classes vaudoises*. Lausanne : Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques.
- Bernard, P.-Y. (2013). *Le décrochage scolaire*. 2^e édition, coll. « Que sais-je ? » n° 3928. Paris : Presses universitaires de France.
- Bernard, P.-Y., et Michaut, C. (2013). The effects of the fight against early school leaving: Back to education or school-to-work transition? In De Groof, S. & Elchardus, M. (Eds), *Early school leaving & youth unemployment*. Bruxelles : Lannoo Campus Publishers, 131-155.
- Blaya, C. (2010). *Le décrochage scolaire : l'école en difficulté*. Bruxelles : De Boeck.
- Bonvin, J.-M., Dif-Pradalier, M. et Rosenstein, E. (2012). L'activation des « jeunes adultes en difficulté ». Le cas du programme FORJAD dans le canton de Vaud. *Chroniques du travail* 2, 4-21.
- Boudesseul (éd.) (2013). *Du décrochage à la réussite scolaire. Expériences françaises et internationales*. Paris : L'Harmattan.
- République et canton de Genève (2015). *Budget de fonctionnement par politique publique et par programme*. Genève : République et canton de Genève.
- CEPP (2011). *Évaluation de la politique d'information et d'orientation professionnelle en faveur des jeunes en rupture de formation*. Genève : Commission externe d'évaluation des politiques publiques.
- CFSP et OFFT (2008). *Projet de soutien CSFP/OFFT case management « Formation professionnelle »*. Berne : Conférence suisse des Offices de la formation professionnelle, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.
- CDIP (2006). *Lignes directrices pour l'optimisation de la transition scolarité obligatoire - degré secondaire II*. Berne : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.
- Conseil d'État (2008). *Arrêté relatif à l'adoption d'une politique publique centrée sur la qualification professionnelle des jeunes en rupture de formation*. Genève : Conseil d'État.
- DIP (2007). *Aide à l'insertion des jeunes gens en rupture de formation : Action publique concertée. Rapport au Conseil d'État*. Genève : Département de l'instruction publique, de la culture et du sport.
- DIP et CIF (2012). *Groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle (EQIP) [diaporama]*. Genève : Département de l'instruction publique, de la culture et du sport et Conseil interprofessionnel pour la formation. Document de travail.
- DIP et DEAS (2013). *Jeunes en rupture de formation « Cap Formations » projet de guichet unique [diaporama]*. Genève : Département de l'instruction publique, de la culture et du sport et Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé. Document de travail.

- DIP et DEAS (2014). *Cap Formations. Bilan année scolaire 16 septembre 2013 - 31 août 2014* [diaporama]. Genève : Département de l'instruction publique, de la culture et du sport et Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé. Document de travail.
- DIP et DEAS (2016). *Cap Formations : premier bilan et perspectives d'avenir* [diaporama]. Genève : Département de l'instruction publique, de la culture et du sport et Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé. Document de travail.
- Egger, Dreher & Partner AG (2015). *Évaluation nationale du case management « Formation professionnelle »*. Rapport final. Berne : Egger, Dreher & Partner AG.
- Gander, M. (2014). *Netz2 - Umsetzungskonzept für die Konsolidierungsphase*. Zürich: Bildungsdirektion Kanton Zürich.
- Gilles, J-L., Potvin, P. et Tièche Christinat, C. (2012). *Les alliances éducatives pour lutter contre le décrochage scolaire*. Berne : Éditions scientifiques internationales.
- Ginet Babel, M. (2015). *Configuration des données Casenet*. Entretien (juin).
- Glassman, D. et Oeuvarard, F. (2011). *La déscolarisation*. Paris : La Dispute.
- Glassman, D. et Douat, E. (2011). Qu'est-ce que la « déscolarisation » ? In Glassman, D. et Oeuvarard, F. (éds.) *La déscolarisation*. Paris : La Dispute.
- Gobet, P. (2009). *Case management et formation professionnelle*. Communication présentée à la journée spéciale de l'IFFP « Rupture du contrat d'apprentissage », Yverdon, Suisse.
- Gobet, P., Galster, D., Repetti, M., Scherer, F. et Constantin, E. (2012). Case management et formation professionnelle. In Gobet, P., Galster, D., Repetti, M., Scherer, F. et Constantin, E. (éds), *Le case management en contexte. Bases conceptuelles et applications d'un dispositif de prise en charge intégratif*. Lausanne : EESP (75-92).
- Hrizi, Y., Mouad, R., Petrucci, F. et Rastoldo, F. (2014). Les parcours de formation des jeunes en difficultés scolaires à la fin du cycle d'orientation. *Note d'information du SRED, 65*. Genève : Service de la recherche en éducation.
- Janosz, M. (2000). L'abandon scolaire chez les adolescents : perspective nord-américaine. *VEI Enjeux, 122*, 105-127.
- Kaiser, C., Davaud, C., Evrard, A. et Rastoldo, F. (2007). *Les jeunes en formation professionnelle : Rapport II. Comment les jeunes interprètent leur parcours de formation*. Genève : Service de la recherche en éducation.
- Landert, C. (2011). *Projet national Case management « Formation professionnelle »*. Rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre. Berne : Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.
- Mauger, G. (2001). Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail. *Actes de la recherche en sciences sociales 1*(136-137), 1-14.
- Molgat, M., et Vultur, M. (2009). L'insertion professionnelle des jeunes Québécois diplômés et non diplômés de l'école secondaire. Quel rôle joue la famille ? *Recherches sociographiques 50*(1), 41-66.
- OFFT (2009). *Rapport intermédiaire sur l'état d'avancement du projet Case management « Formation professionnelle »*. Berne : Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.
- OFPC (2007). *Gestion du suivi individualisé « Formation professionnelle »*. Concept genevois. Genève : Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.
- OFPC (2012). *Gestion du suivi individualisé. Activités* [diaporama]. Genève : Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Document de travail.

- OFPC et OCE (2014). *Cap Formations - Procédure de suivi du jeune inscrit au chômage. Inscription, traitement de la demande, 1^{er} bilan et accompagnement*. Genève : Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue et Office cantonal de l'emploi. Document interne.
- OFS (2014c). *Résultats détaillés de la Statistique de l'emploi (STATEM)*. Récupéré le 23 juin 2014 de <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/02/blank/data/02.html>
- Petrucchi, F. et Rastoldo, F. (2014). Jeunes abandonnant prématurément leur formation au secondaire II à Genève. *Note d'information du SRED No 62*. Genève : Service de la recherche en éducation.
- Petrucchi, F. et Rastoldo, F. (2015). *Interruptions prématurées de la formation à Genève : Résultats de l'enquête auprès des jeunes décrocheurs*. Genève : Service de la recherche en éducation.
- Radol Rieff, N. et Shore, B.K. (1993). *Advanced case management. New strategies for the nineties*. London: SAGE Publications.
- Rastoldo, F., Amos, J. et Davaud, C. (2009). *Les jeunes en formation professionnelle. Rapport III : Le devenir des jeunes abandonnant leur apprentissage*. Genève : Service de la recherche en éducation.
- Rastoldo, F., Davaud, C., Evrard, A. et Silver, R. (2012). *Les jeunes en formation professionnelle. Rapport IV : Les apprentis en difficultés dans leur formation et les dispositifs de soutien*. Genève : Service de la recherche en éducation.
- Rastoldo, F. et Davaud, C. (2012). *Caractéristiques et trajectoires des jeunes qui abandonnent leur apprentissage en alternance et case management en formation professionnelle*. Communication présentée au colloque : « Jeunes vulnérables face au système d'aide sociale », Rennes.
- Rastoldo, F., Wassmer, P.-A., Evrard, A. et Kaiser, C. (2013). *Analyse des dispositifs d'accueil et intégration des élèves primo-arrivants allophones*. Genève : Service de la recherche en éducation.
- Schuwey, C. et Knöpfel, C. (2014). *Nouveau manuel sur la pauvreté en Suisse*. Lucerne : Caritas Suisse.
- Secrétariat général (2004). *Mandat : améliorer l'orientation, la formation et le suivi des élèves en difficultés*. Genève : Département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Document interne.
- Secrétariat général (2015). *Mandat « Analyse du dispositif Cap Formations »*. Genève : Département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Document interne.
- SECO (2014). *La situation sur le marché du travail en janvier 2014*. Berne : Secrétariat à l'économie.
- Singarella, C. et Boretti Grandjean, C. (2015). *Le rôle de l'OCE dans la genèse et le fonctionnement de Cap Formations*. Entretien (novembre).
- Vultur, M. (2005). Aux marges de l'insertion sociale et professionnelle : étude sur les jeunes « désengagés ». *Nouvelles pratiques sociales* 2(17), 95-108.
- Weber, M. (1991). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris : Pocket (1^{re} édition 1905).
- Woodtly, R. (2009). Coordonner - connecter - renforcer. La gestion des cas : définition et objectifs. *Panorama*, 1, 4-6.
- Zouridis, P. et Préveral, C. (2014). *Suivi individualisé au service de la scolarité – SERF*. Genève : DIP, DCTI. Document interne.
- Zouridis, P. et Préveral, C. (2015). *CAP Formations. Gestion du suivi individualisé des jeunes en rupture de formation*. Genève : DIP, DCTI. Document interne.

